



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN

ENTRE,

la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Représentée par son Président, Patrice VERCHERE, autorisé par la délibération n° COR 2021-139 en date du 30 juin 2021 approuvant la signature du contrat territorial de transition écologique,

Ci-après désignée par « la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien » ou « la COR »,

d'une part,

ET

l'État,

Représenté par Monsieur MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône,

Ci-après désigné par « l'État »,

ET

le Département du Rhône,

Représenté par son Président, Christophe GUILLOTEAU,

Ci-après désignée par « le Département du Rhône »,

d'autre part.

EN PRESENCE

Des trente-et-un maires de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien :

Madame le Maire	Sophie CHASSAGNEL	Affoux
Monsieur le Maire	René PONTET	Amplepuis
Madame le Maire	Christine DE SAINT JEAN	Ancy

Monsieur le Maire	Vincent CORGIER	Chambost-Allières
Madame le Maire	Bernadette BLEIN	Chénelette
Monsieur le Maire	Dominique DESPRAS	Claveisolles
Monsieur le Maire	Patrice VERCHÈRE	Cours
Monsieur le Maire	Olivier MAIRE	Cublize
Monsieur le Maire	Hubert ROCHE	Dième
Madame le Maire	Pascale JOMARD	Grandris
Madame le Maire	Nadine NOYEL	Joux
Monsieur le Maire	Marc DESPLACES	Lamure-sur-Azergues
Madame le Maire	Annick LAFAY	Les Sauvages
Madame le Maire	Véronique MURAT	Meaux-la-Montagne
Monsieur le Maire	Aymeric CHAMPALE	Poule-les-Echarmeaux
Monsieur le Maire	Jacques DE BUSSY	Ranchal
Monsieur le Maire	Philippe LORCHEL	Ronno
Madame le Maire	Evelyne PRÊLE	Saint-Appolinaire
Monsieur le Maire	Pascal TOUCHARD	Saint-Bonnet-le-Troncy
Madame le Maire	Sylvie MARTINEZ	Saint-Clément-sous-Valsonne
Monsieur le Maire	Gilles DUBESSY	Saint-Forgeux
Monsieur le Maire	Pascal BRUN	Saint-Jean-la-Bussière
Madame le Maire	Christine GALILEI	Saint-Just-d'Avray
Monsieur le Maire	Hervé DIGAS	Saint-Just-d'Avray
Monsieur le Maire	Alain DEQUEVAUVILLER	Saint-Nizier-d'Azergues
Monsieur le Maire	Guy JOYET	Saint-Romain-de-Popey
Monsieur le Maire	Jean-François TERRIER	Saint-Vincent-de-Reins
Monsieur le Maire	Bruno PEYLACHON	Tarare
Monsieur le Maire	Martin SOTTON	Thizy-les-Bourgs
Monsieur le Maire	Patrick BOURRASSAUT	Valsonne
Monsieur le Maire	Christian PRADEL	Vindry-sur-Turdine

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Sommaire

Préambule	1
Article 1 : Objet du contrat.....	1
Article 2 : Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	1
Article 3 : Ambition du territoire	2
Article 4 : Les orientations stratégiques	3
Article 5 : Le Plan d'action.....	3
5.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'État	3
5.2. Validation des actions	4
5.3. Actions et projets.....	4
5.4. Les actions de coopération interterritoriale	4
Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie	4
Article 7 : Engagements des partenaires	5
7.1. Dispositions générales concernant les financements.....	5
7.2. Le territoire signataire	5
7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics.....	6
7.4. Engagements du Département	6
7.5. Engagements des opérateurs publics.....	6
7.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	7
7.7. Maquette financière.....	7
Article 8 : Gouvernance du CRTE.....	7
8.1. Le comité de pilotage	7
8.2. Le comité technique	8
8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	8
Article 9 : Suivi et évaluation du CRTE	8
Article 10 : Résultats attendus du CRTE	9
Article 11 : Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	9
Article 12 : Evolution et mise à jour du CRTE.....	9
Article 13 : Résiliation du CRTE.....	9
Article 14 : Traitement des litiges	9
Sommaire des annexes	10

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira, d'une part, dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) renouvelés. Et, d'autre part, dans les Programmes opérationnels européens, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 : Objet du contrat

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associée à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Ouest Rhodanien (COR) autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc., influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 : Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien a été créée le 1^{er} janvier 2014 par la fusion de trois communautés de communes contiguës. Elle est devenue communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2016. Elle compte 50 162 habitants répartis dans 31 communes et couvre une superficie de 577 km².

C'est un territoire, globalement rural, composé d'une majorité de petites communes mais polarisé autour de cinq communes de taille significative qui regroupent 53,20 % de la population : Amplepuis (5 109 habitants), Cours (4 726 habitants), Tarare (11 048 habitants), Thizy-les-Bourgs (6 396 habitants) et Vindry-sur-Turdine (5 133 habitants 2017).

La transformation en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016 aura permis de faire évoluer la COR vers une structure beaucoup plus intégrée et gestionnaire de services à la population comme les piscines, les musées, les écoles de musique ou le transport à la demande. Au 1^{er} janvier 2017, la COR a exercé la compétence transport, au travers d'une adhésion au SYTRAL. À compter de 2017, la COR a renforcé son engagement en faveur de la transition

écologique et énergétique de son territoire en portant, sous maîtrise d'ouvrage directe de nombreuses réalisations (investissements photovoltaïques, réseaux de chaleurs bois énergies...) tout en conservant le rôle de coordinateur de la transition sur son territoire.

Héritière d'un riche patrimoine naturel, la COR a eu pour vocation, dès sa création, de s'engager en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Ainsi, en 2014, elle disposait déjà de dispositifs structurants issus du Beaujolais Vert (PCET volontaire, TEPos, LEADER, TEP-CV) qui ont permis, dans une logique de continuité, de développer rapidement des actions dans cette direction et n'a cessé de se porter candidate à des dispositifs pour capter de l'expertise, des capacités d'innovation et des financements.

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est ainsi une jeune intercommunalité qui porte, depuis sa création, l'ambition « Territoire à énergie Positive ». La COR poursuit donc l'objectif d'être énergétiquement neutre en 2050, c'est-à-dire de diviser par deux les consommations d'énergies du territoire pour produire localement autant, voire plus, d'énergies renouvelables qu'elle ne consommera d'énergie, et ainsi renforcer sa résilience.

Cette ambition énergétique est vertueuse aussi pour le climat : la réduction des consommations d'énergies fossiles et la structuration des filières locales et savoir-faire locaux (bois, agriculture, BTP...) permet de réduire mécaniquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le territoire.

Pour autant, l'approche énergie-climat n'est désormais qu'un pan de la stratégie de la COR qui poursuit une véritable politique en matière de transition écologique. Adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, préservation de la qualité de l'air sont autant de nouveaux enjeux que la COR a pris en charge dans son plan climat air énergie territorial (PCAET) validé en 2019.

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a aussi mis en œuvre la transition énergétique à l'échelle de l'habitat, notamment depuis 2015 au travers sa plateforme locale de rénovation énergétique. Très investie dans l'amélioration de l'habitat, la COR a signé son premier plan local de l'habitat (PLH) en 2016. Elle a également pu créer en 2019 l'agence locale pour la transition énergétique du Rhône afin de porter le service public de la performance énergétique de l'habitat, véritable guichet unique à l'échelle départementale. Dès l'automne 2021, un nouveau PLH sera adopté pour donner de nouveaux axes d'intervention pour les six prochaines années.

Les documents stratégiques de la COR sont présentés en annexe 1.

Article 3 : Ambition du territoire

En 2019, la COR a élaboré son Projet de territoire approuvé le 20 septembre de cette même année intitulé « *une collectivité exemplaire qui place l'innovation au cœur de ses pratiques* ». Ce document stratégique était articulé autour de trois objectifs essentiels :

- le fil rouge du Projet de territoire : la transition écologique et énergétique ;
- renforcer l'attractivité économique et résidentielle ;
- organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Dès leur installation en juin 2020, les nouveaux élus ont décidé de retravailler ce document pour s'approprier le Projet de territoire, prendre en compte les nouvelles réalités, notamment celles engendrées par la crise sanitaire de la COVID 19, et redéfinir les objectifs à moyen et long termes. La refonte de notre Projet de territoire a commencé en ce début d'année 2021 où des inflexions et compléments ont été apportés.

Suite à des ateliers d'échanges entre les agents puis entre les élus, la COR a élaboré une nouvelle architecture de son Projet de territoire (cf annexe 2 : Orientations stratégiques) qui complète celle du Projet de Territoire de 2019. Les nouvelles orientations stratégiques ont été présentées en Bureau communautaire le 27 mai 2021, elles sont les suivantes :

- Orientation 1 : faire de la transition écologique le fil rouge des politiques à mener par la COR et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie.

Au travers de cette orientation, la COR entend poursuivre ses efforts dans la production d'énergies renouvelables sur le territoire pour répondre aux objectifs fixés, notamment dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET), mais aussi dans la maîtrise des énergies en mettant l'accent sur le patrimoine bâti public. Le Zéro artificialisation nette (ZAN) fait aussi partie des nouveaux enjeux que la COR souhaite anticiper par une meilleure maîtrise de son foncier. Enfin, conscient des efforts à fournir sur les changements climatiques, la COR souhaite développer des politiques sur l'adaptation aux changements climatiques dans différents domaines dont l'agriculture et la forêt, mais aussi sur la gestion de la ressource en eau.

- Orientation 2 : mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire.

Très investie sur la politique économique et résidentielle, le territoire de la COR va développer de nouvelles stratégies pour rendre le territoire attractif. Elle ouvre son champ des possibles sur des domaines d'attractivité, notamment le tourisme et la culture, en diversifiant ses offres pour les rendre accessibles à tous, en diversifiant les formes de commerce comme le numérique et en créant de nouveaux espaces de travail.

- Orientation 3 : lutter contre un développement du territoire à deux vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Conscient que le sud du territoire se développe plus rapidement que le nord, notamment en raison de sa proximité avec l'agglomération lyonnaise, la COR souhaite limiter cette cassure en organisant le territoire autour de ses trois grandes polarités que sont Tarare, Thizy-les-Bourg et Lamure-sur-Azergues. Aussi, le territoire veut développer une politique de l'habitat pour tous, assurer un maillage du territoire au travers la mobilité, renforcer l'éducation pour tous et soutenir une ruralité vivante, dynamique et accueillante et accompagner l'émergence de nouveaux services.

D'ici la fin de cette année 2021, la COR va finaliser son Projet de territoire qui permettra d'avoir :

- un diagnostic de territoire actualisé ;
- une présentation des trois orientations stratégiques du territoire ;
- une présentation des enjeux et des visions souhaités à court, moyen et long terme sur le territoire de la COR.

Cette révision du document stratégique apportera de nouvelles ambitions en termes d'adaptation au changement climatique, de préservation et de valorisation de la biodiversité et de la gestion de la ressource en eau notamment. Parallèlement, la COR est aussi engagée dans un audit financier pour définir son Plan prévisionnel d'investissement (PPI) sur la durée du mandat. Le PPI sera établi en lien avec le nouveau Projet de territoire et permettra de définir les priorités du mandat. Il ciblera les opérations qui seront portées par la COR sur ce mandat.

Une fois le Projet de territoire et le projet de mandat entérinés par la Conseil communautaire en cette fin d'année 2021, ils seront présentés au Comité technique et au Comité de pilotage du CRTE. Ainsi, de nouvelles opérations seront introduites au CRTE en 2022. Aussi, en cas d'évolution des orientations stratégiques en cours de contrat, leur contenu sera validé par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 : Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques définies dans le nouveau Projet de territoire qui sera approuvé en cette fin d'année 2021 en Conseil communautaire. Elles sont les suivantes :

- orientation stratégique 1 : faire de la transition écologique le fil rouge des politiques à mener par la COR et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie ;
- orientation stratégique 2 : mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire ;
- orientation stratégique 3 : lutter contre un développement du territoire à deux vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Article 5 : Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du Projet de territoire qui se décline en opération à maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale pour la grande majorité. Les opérations portées par les acteurs du territoire, notamment les Syndicats de rivière, les entreprises, les bailleurs sociaux, le Syndicat d'Electricité du Rhône, seront intégrées ultérieurement dans le CRTE, suite à des actions de concertation qui seront mises en place sur la durée du présent contrat.

5.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'État

La COR, EPCI à la recherche constante de l'innovation, est partie prenante de nombreuses contractualisations, notamment Territoire à Energie Positive, Petite Ville de Demain, Action Cœur de Ville, Fabrique des Territoires, et Pôle Pleine Nature. Chacune fait l'objet d'une fiche descriptive présentée en annexe 3.

Ces contractualisations ont permis à la COR de développer de nombreux projets sur des thématiques variées afin de rendre le territoire plus attractif et de répondre à son besoin en matière de transition énergétique, d'aménagement urbain, de développement des services à la personne...

Aussi, la COR est-elle en discussion avec le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour signer respectivement un nouveau PACTE Rhône et un nouveau Contrat ambition région (CAR) pour avoir leur soutien financier dans diverses actions structurantes pour le territoire, et notamment :

- le PACTE Rhône délibéré en juin 2021 par le Département pour une durée de trois ans apportant un soutien financier à quatre projets ;
- le CAR qui devrait être signé en 2021 entre la Région et la COR pour arrêter les projets de la COR et des communes lauréates de l'appel à projet.

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions (projet mature) et des fiches projets (en maturation) présentées en annexe 4.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.3. Actions et projets

Des projets, de niveaux de maturité différents, sont listés dans ce contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions ou les fiches projet seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.4. Les actions de coopération interterritoriale

A ce jour, les actions de coopération intercommunale développées avec nos territoires voisins concernent principalement la mobilité, la culture, l'énergie et la gestion des cours d'eau. Sur ce dernier volet, la COR a transféré la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à trois syndicats mixtes qui sont le Syndicat de rivières Brévenne Turdine (SYRIBT), le Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) et la Roannaise de l'Eaux, Syndicat du cycle de l'eau.

Aussi, la COR et les communes collaborent avec le Syndicat d'énergie du Rhône (SYDER) sur les investissements relatifs aux réseaux d'énergie qui concernent notamment les Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE), l'éclairage public, le photovoltaïque et les réseaux de chaleur.

Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie, il s'agit :

- des opérateurs publics (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des Territoires...);
- des services déconcentrés de l'Etat ;
- des agences techniques départementales ;
- du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ;
- du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) ;
- des Agences d'urbanisme ;
- etc.

Cette accompagnement peut se faire sur les différentes phases du contrat (élaboration du Projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants et le suivi-évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler lors du bilan. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La COR a sollicité et obtenu l'accompagnement de l'ANCT qui a missionné le cabinet CDHU via le marché à bons de commande national pour l'élaboration de son projet de CRTE. Les éléments de mission comprenaient une compilation des données et approche environnementale par un bureau d'étude spécialisé pour intégrer le volet transition écologique (indicateurs), une assistance à la COR pour l'animation d'un Conseil de Développement (mi-juin 2021) et la rédaction d'un diagnostic AFOM (Atout, Force, Opportunité et Menace) à intégrer au CRTE après ajustements par la COR. La Collectivité a souhaité arrêter la mission du cabinet CDHU vu les délais nécessaires pour dérouler l'ensemble des éléments de cette mission et le calendrier contraint pour la signature de CRTE. La collectivité envisage de reprendre la suite du contrat par ses propres moyens ou en passant par l'un appui d'un bureau d'études.

Article 7 : Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve : de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et transition écologique, la COR assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La COR désignera un responsable de projet CRTE. Ce dernier aura pour mission de suivre la mise en œuvre du contrat et d'en assurer son suivi-évaluation auprès des différents services de l'EPCI mais aussi aux côtés des communes. La chargée de mission Energie-Climat / TEPos travaillera au côté du responsable de projet CRTE pour un appui technique sur les questions de transition énergétique.

La COR s'engage à faire vivre son Projet de territoire et son CRTE en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (Etat, collectivités, entreprises, établissements publics, habitants, associations...). Le CRTE fera aussi l'objet d'une démarche participative où ce dernier sera présenté et partagé avec le Conseil local de développement (CLD) le 22 juin 2021 tandis que la refonte du Projet de territoire est partagée au sein du Conseil communautaire avant la fin de l'année 2021.

Dans un second temps, des ateliers de concertation seront mis en place sur la durée du contrat pour faire vivre ce Projet de territoire. Par ce partage, la COR souhaite enrichir les actions inscrites au CRTE, favoriser la mobilisation de tous les acteurs (publics et privés) et amener à l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Mais aussi, impliquer ces acteurs dans le suivi du CRTE.

La COR s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien à certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD)...

7.4. Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la COR pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

7.5. Engagements des opérateurs publics

Dès la fin d'année 2021, la COR s'engage à mobiliser les opérateurs publics pour une pleine participation de leur service à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La COR souhaite associer à son CRTE les opérateurs publics suivants :

- l'ADEME pour le suivi des projets et notamment des indicateurs énergétiques ;
- la Banque des Territoires pour un appui financier et technique sur les projets liés à Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville ;
- le CEREMA pour un appui technique afin de faire vivre le Projet de territoire et le CRTE auprès des élus et du Conseil local de développement ;
- l'Agence de l'eau (Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne) et l'Office français de la biodiversité pour accompagner la COR sur la préservation et valorisation de la biodiversité ;
- la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour le suivi des projets dans le secteur de l'économie et notamment de l'économie de proximité ;
- le Syndicat départemental de l'énergie du Rhône (SYDER) pour le suivi des actions liées à la consommation et production d'énergie ;

- les trois syndicats portant les contrats de rivières pour l'intégration et le suivi des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- La Chambre d'agriculture pour le suivi des actions en faveur des changements de pratiques et des circuits courts.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres acteurs pourront être associés en fonction des opérations qui seront développées sur le territoire.

7.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.7. Maquette financière

A la fin du premier semestre de chaque année, la COR et l'État travailleront ensemble sur la maquette financière pour aboutir à la signature de la convention financière annuelle relative au CRTE. La COR et l'État s'engagent à faire apparaître :

- les crédits du plan France relance ;
- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- les crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- les actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Article 8 : Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la COR mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec le Comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la COR ou son représentant.

Il est composé du Directeur Général des Services et du responsable du projet CRTE de la COR, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et le responsable du projet CRTE de la COR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres du comité technique sont :

- les services de l'État (DDT et sous-préfecture notamment) ;
- le responsable du pilotage et du suivi-évaluation du CRTE à l'échelle de la COR ;
- la chargée de mission climat/énergie de la COR notamment ;
- l'ADEME ;
- la Banque des Territoires ;
- l'Agence de l'Eau ;
- la CCI et la CMA ;
- le SYDER ;
- l'Agence Locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE69).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

La composition du COPIL et du COTECH pourra être revue si ces instances estiment que d'autres acteurs doivent être associés.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 : Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme composé du responsable du CRTE de la COR et d'un représentant de l'État, membre du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A termes, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et, une fois par an, devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

La liste d'indicateurs défini dans le cadre de l'élaboration du CRTE comprend des indicateurs globaux pour l'ensemble du CRTE et des indicateurs pour chaque orientation et action.

Article 10 : Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du PCAET de la COR.

Les objectifs et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5. Et, les indicateurs de résultat sont eux précisés dans l'annexe 5 intitulé « Indicateurs de résultat/objectif » et correspondent à des objectifs globaux à l'échelle de la COR.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 11 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de ses actions.

Article 13 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal administratif de Lyon.

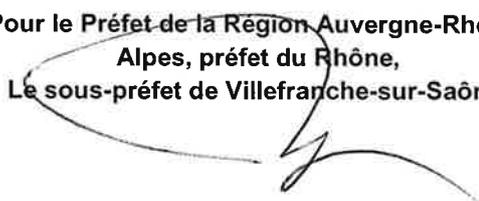
Signé à CUBLIZE, le 13 juillet 2021

**Communauté d'agglomération de l'Ouest
Rhodanien (COR), Monsieur le Président**

**Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-
Alpes, préfet du Rhône,
Le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône,**

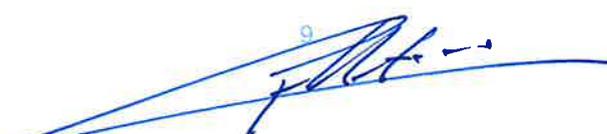



Patrice VERCHÈRE


Jean-Jacques BOYER

Département du Rhône, Monsieur le Président

Christophe GUILLOTEAU



Sommaire des annexes

Annexe 1 : Documents stratégiques	I
Annexe 2 : Orientations stratégiques du projet de territoire	V
Annexe 3 : Les contractualisations	VIII
Annexe 4 : Actions et projets	XXVI
• Actions relatives à l'orientation stratégique 1 (transition écologique)	XXVI
• Actions relatives à l'orientation stratégique 2 (attractivité du territoire)	XXVII
• Actions relatives à l'orientation stratégique 3 (cohésion des territoires)	XXIX
• Projets relatifs à l'orientation stratégique 1 (transition écologique)	XXX
• Projets relatifs à l'orientation stratégique 2 (attractivité du territoire)	XXXII
• Projets relatifs à l'orientation stratégique 3 (cohésion des territoires)	XXXIV
• Tableau récapitulatif des actions et projets inscrits dans le CRTE au 13 juillet 2021	XXXVIII
Annexe 5 : Les indicateurs de résultat et d'objectif	LII

Annexe 1 : Documents stratégiques

Intitulé	Projet de territoire
Descriptif	<p>Délibéré en septembre 2019, le projet de territoire est le fruit d'un travail de concertation avec les communes et les principaux acteurs du territoire. Ce document stratégique met en avant les orientations stratégiques et les actions souhaitées par le territoire et pour le territoire sur les années à venir. Le projet de territoire s'est fixé trois orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- fil rouge : la transition écologique et énergétique ;- renforcer l'attractivité économique et résidentielle ;- organiser la cohérence et les solidarités territoriales. <p>Suite au renouvellement des élus en juin 2020 et à la crise de la COVID 19 qui a eu des répercussions dans de nombreux domaines, la COR a jugé nécessaire de travailler sur une refonte du projet de territoire. L'objectif est d'amener à une appropriation de ce document stratégique par les nouveaux élus mais aussi répondre aux nouveaux besoins issus de la crise sanitaire.</p> <p>Le 27 mai 2021, le bureau communautaire a validé les orientations du nouveau Projet de territoire du projet, en juin 2021 le Conseil local e développement (CLD) a donné un avis favorable aux nouvelles orientations stratégiques et le Conseil communautaire arrêtera ce projet avant la fin de l'année 2021. L'architecture du nouveau projet de territoire est présentée dans l'annexe 2.</p>
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Partenaires	Projet de territoire réalisé en 2019 avec l'accompagnement du CEREMA Refonte du projet de territoire réalisée avec le bureau d'étude New Deal
Période du contrat	Projet de territoire approuvé le 20 septembre 2019 Refonte du projet de territoire présentée au Conseil communautaire avant la fin de l'année 2021

Intitulé	Démarches « énergie-climat » Plan climat air énergie territorial - PCAET Ambition « Territoire à Énergie Positive » à l’horizon 2050 – TEPos
Maître d'ouvrage	Communauté d’agglomération de l’Ouest Rhodanien
Descriptif du dispositif	<p>Historique La Communauté de l’Ouest Rhodanien est investie depuis plusieurs années (12 ans) au sein du Beaujolais Vert (Association loi 1901) dans le cadre du développement économique DURABLE de son territoire. Le Beaujolais Vert est une association loi 1901 créée en 2001, regroupant des acteurs publics et privés. Son objet est de conduire des projets de territoire, comme le programme européen LEADER depuis 2002. Le Beaujolais Vert était composé, avant le 1^{er} janvier 2014, de 4 communautés de communes dont 3 d’entre elles forment aujourd’hui la COR. Le Plan climat énergie territorial volontaire du Beaujolais Vert est un véritable outil inscrit depuis la candidature au programme LEADER de 2009 à 2012. Le Beaujolais Vert a été retenu en 2013 par l’ADEME et la Région Rhône-Alpes comme le 1^{er} territoire lauréat de l’AMI « Territoire à énergie positive » TEPos de la Région. Un TEPos est un territoire qui, à l’horizon 2050, souhaite produire au moins autant d’énergie renouvelable qu’il consomme.</p> <p>En 2015, la COR, héritière de cette ambition énergie climat est l’une des premières collectivités de la Région à contractualiser avec l’État en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). Dotée de 2 000 000 € de subvention de l’État, la COR a pu réaliser de nombreuses actions en faveur de la transition énergétique et écologique de son territoire.</p> <p>Le PCAET – Plan climat air énergie territorial En passant officiellement le seuil des 50 000 habitants, la COR doit élaborer un PCAET. Après des phases de diagnostic, de concertation, d’ateliers et d’élaboration, le PCAET de la COR a été approuvé en conseil communautaire le 26 septembre 2019. Il contient un programme d’actions établi pour six ans et une stratégie à l’horizon 2030 et 2050. Conformément aux attendus réglementaires, le document précise les objectifs de la COR en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - baisse des consommations énergétiques ; - production en énergie renouvelable ; - réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; - réduction des pollutions atmosphériques ; - adaptation au changement climatique. <p>Le PCAET de la COR et son rapport sur les incidences environnementales ont reçu un avis favorable du Préfet de Région et de l’autorité environnementale. Dans le cadre de son PCAET, la COR s’engage d’ici 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à réduire de 20% ses consommations énergétiques ; - à produire suffisamment d’EnR pour couvrir 28% de ses consommations. <p>Parallèlement, la COR vise la réduction de 22% de ses émissions de GES d’ici 2030. Pour ce faire, le plan d’actions prévoit des actions précises en matière de maîtrise de l’énergie et de production d’énergie renouvelable.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - <i>nombre d’actions inscrites dans le PCAET terminées</i> - <i>nombres d’actions en cours</i> - <i>nombre d’actions non engagées</i> - <i>GWh d’EnR produites</i> - <i>GWh de consommation d’énergie évitée</i> - <i>Volume d’émissions de gaz à effet de serre évitées</i> - <i>Nombre de partenaires engagés</i>
Partenaires	L’ensemble des acteurs composant le territoire : associations, entreprises, collectivités, consulaires, représentants des filières et des interprofessions...

Période du contrat	<p>2021 est une année de transition :</p> <p>2009-2012 : ADEME / Région – Contrat PCET</p> <p>2013-2016 : ADEME – Contrat AMI TEPos</p> <p>2015-2020 : État – Contrat TEPCV</p> <p>2017-2021 : ADEME Contrat TEPos 2^{ème} génération (fin à l'été 2021)</p>
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action PCAET 2018-2024 - Stratégie PCAET-TEPos à 2030 et 2050
Coût prévisionnel (€ HT)	<p>Montant de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage, études et conduite de la stratégie : env. 100k€/an ; - mise en œuvre des actions : Budget/ actions ; - budget subventions habitants prévu pour 2021.

Intitulé	Programme Local de l'habitat (PLH)		
Descriptif du dispositif	Élaboré en 2016, le PLH actuel est en cours de bilan triennal depuis décembre 2019. Il aboutira à une révision générale et donc un nouveau PLH à l'automne 2021, et ce-pour une durée de 6 ans. Il s'articulera autour de trois grandes thématiques : - poursuivre la rénovation des parcs anciens, privés et publics, en articulation avec la redynamisation des centre-bourgs (7 actions) ; - cibler l'offre nouvelle vers la demande et les besoins insatisfaits (4 actions) ; - accompagner les ménages en difficulté de logement (7 actions).		
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien		
Partenaires	État (ANAH) 31 communes de la COR Département CAUE SOLIHA/ALTE69 Action logement ADIL Mission locale EPORA (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) SCOT (Schéma de cohérence territorial) du Beaujolais Agences immobilières / Notaires		
Période du contrat	PLH actuel adopté par le conseil communautaire du 22 septembre 2016 (arrêt le 3 mars 2016) pour une période de 6 ans. Le nouveau PLH devrait s'étendre de fin 2021 à fin 2027.		
Plan de financement sur 6 ans	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention / Montant
	État	ANAH	
	COR		13 900 000 €
	Procivis Rhône		
Coût prévisionnel / total du dispositif	Décliné dans chaque fiche action (PLH)		

Annexe 2 : Orientations stratégiques du projet de territoire

Les orientations stratégiques ont été approuvées lors du bureau communautaire du 27 mai 2021. L'architecture définitive du projet de territoire sera présentée au instance de gouvernance du CRTE dès que le projet de territoire sera arrêté à la fin de cette année 2021.

	Enjeux	Stratégies politiques
<p>Orientation n°1 Faire de la transition écologique le fil rouge du Projet de Territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie</p>	<p>Baisser la consommation énergétique dans tous les secteurs et afficher une ambition forte sur la rénovation énergétique des logements, des locaux industriels et tertiaires et bâtiments publics</p>	<p>Soutenir la rénovation thermique des logements Former les professionnels à la rénovation énergétique Promouvoir un aménagement limitant la mobilité Créer des stations de gaz naturel pour véhicules Accompagner les entreprises à la transition énergétique</p>
	<p>Soutenir la production d'énergies renouvelables</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre un Schéma directeur de l'énergie (SDE) Création de réseaux de chaleur urbains Création d'unités de méthanisation Soutien aux projets privés de production d'énergie Soutien aux initiatives de production portées par des privés et/ou collectif Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public</p>
	<p>Anticiper la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » (ZAN) et développer une stratégie de sobriété foncière</p>	<p>Mettre en œuvre une politique foncière et assurer la maîtrise publique du foncier dans les secteurs à enjeux Expérimenter les dispositifs dissociant la propriété du foncier et du bâti (ZAE et logements) Réhabiliter et réinvestir les friches industrielles Poursuivre la rénovation des logements et lutter contre la vacance Promouvoir de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier Mette en œuvre la stratégie "Eviter, Réduire, Compenser"</p>
	<p>Préserver les ressources et la biodiversité et aider le territoire et ses acteurs à s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique</p>	<p>Promouvoir les techniques d'exploitation favorisant la séquestration du carbone Veiller à un bon usage de la ressource en eau Mettre en place un schéma directeur des retenues colinéaires Adapter les essences et cultures à l'évolution du climat Promouvoir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur</p>
	<p>Produire et consommer autrement</p>	<p>Accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique Favoriser l'installation de projets agricoles, notamment alimentaires et éviter le démantèlement des exploitations Promouvoir les circuits courts et la consommation locale</p>

	Enjeux	Stratégie politique
<p>Orientation n° 2 : Mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire</p>	<p>Améliorer la connectivité avec les territoires environnants, notamment la Métropole et la mobilité au sein du territoire</p>	<p>Conforter l'accessibilité ferroviaire du territoire</p> <p>Faire des gares un levier de développement du territoire (négocier l'augmentation des dessertes et des fréquences)</p> <p>Valoriser l'accès à la grande vitesse ferroviaire à moins de 45 mn</p> <p>Améliorer le maillage routier du territoire</p> <p>Améliorer la liaison A89-Amplepuis</p> <p>Développer des solutions de mobilité innovantes pour les salariés</p>
	<p>Faire de l'habitat un vecteur d'attractivité du territoire</p>	<p>Développer une offre d'habitat permettant un parcours résidentiel complet dans le territoire</p> <p>Développer une offre de logements adaptés aux jeunes couples avec ou sans enfant(s)</p> <p>Développer une offre de logements adaptés aux jeunes seniors urbains en recherche de qualité de vie</p> <p>Développer de nouvelles formes d'habitat davantage en phase avec la demande des différentes catégories de ménages</p>
	<p>Défendre l'identité industrielle du territoire, capter et incuber des projets à haute valeur ajoutée</p>	<p>Favoriser l'installation de micro-entreprises et de PME innovantes</p> <p>Accueillir des projets industriels créateurs d'emplois</p> <p>Animer un réseau de partenaires pour incuber des projets à haute valeur ajoutée</p> <p>Animer un pôle entrepreneurial</p>
	<p>Développer l'économie de proximité, favoriser le développement des emplois non délocalisables et répondant aux qualifications locales</p>	<p>Poursuivre les actions en soutien à l'économie présenteielle</p> <p>Elaborer un schéma de développement commercial</p> <p>Soutenir le développement des activités commerciales et les nouvelles formes de commerce en lien avec le numérique</p> <p>Favoriser l'émergence de nouveaux services</p> <p>Accompagner l'émergence de nouveaux lieux de travail et créer une fabrique de territoire</p> <p>Poursuivre le développement du pôle de Pleine Nature</p> <p>Poursuivre le développement des offres d'hébergement de qualité répondant aux nouvelles demandes des touristes</p> <p>Développer des produits touristiques permettant de sortir d'une simple économie du loisir</p>
	<p>Développer un haut niveau de services, promouvoir la qualité de vie et développer l'image du territoire</p>	<p>Utiliser les opportunités offertes par le numérique pour renforcer l'offre de formation (campus connecté)</p> <p>Développer une politique culturelle alliant programmation, mise en valeur du patrimoine et innovation.</p> <p>Diffuser la culture sur l'ensemble du territoire</p> <p>Animer les trois micro-folies territorialisées</p> <p>Dynamiser l'image du territoire via l'organisation d'événements forts et marquants</p>

	Enjeux	Stratégie politique
<p>Orientation n°3 : Lutter contre un développement du territoire à 2 vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales</p>	<p>Organiser le territoire à partir de 3 grandes polarités (Tarare, Thizy-les-Bourgs et Lamure-sur-Azergues), structurer le territoire autour de ses bourgs historiques et développer une logique de bassins de services</p>	<p>Organiser un développement de chacun des 3 sous-ensembles à partir de ses spécificités et qualités propres Aider au développer d'une gamme d'équipements et de services minimum dans chacune des 3 polarités Garantir l'autonomie sanitaire et l'accès aux soins de proximité Développer l'offre de télémédecine Organiser un développement commercial équilibré dans chaque polarité Veiller à favoriser la création d'emplois dans chacune des polarités Soutenir une ruralité vivante, dynamique et accueillante et accompagner l'émergence de nouveaux services Aménager les centres-villes de demain en développant la nature en ville</p>
	<p>Développer une politique de l'habitat accessible, ambitieuse et volontariste</p>	<p>Réhabiliter et renouveler le parc de logements sociaux Accompagner la réhabilitation énergétique du parc privé dégradé Rénover le parc de logements privés en centre-ville et centre-bourg Favoriser le renouvellement urbain Soutenir les actions dans les quartiers prioritaires de Tares Veiller à la prise en compte du handicap sur toutes les décisions prises par la COR</p>
	<p>Faire de la mobilité un outil de solidarité et de maillage territorial</p>	<p>Garantir un service de transport à la demande Consolider les alternatives à la mobilité individuelle Conforter les pôles de mobilité autour des gares Favoriser l'accès des jeunes à la mobilité</p>
	<p>Favoriser la réussite éducative</p>	<p>Organiser un parcours éducatif complet quel que soit le lieu de résidence des élèves Promouvoir une approche globale de la réussite éducative incluant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs Mettre en œuvre des actions d'inclusion numérique</p>
	<p>Développer le « bien vieillir »</p>	<p>Confier à la COR un rôle de coordination de l'ensemble des acteurs du "bien vieillir" Réaliser un diagnostic permettant d'objectiver l'offre, la demande et d'identifier l'ensemble des acteurs à mettre en réseau Assurer un parcours résidentiel complet des seniors Accompagner le développement des services permettant le maintien à domicile Développer une offre d'habitat dédiée dans le centre-ville et centre-bourg permettant un rapprochement des équipements et des services Veiller à la prise en compte de la question du vieillissement dans l'ensemble des décisions de la COR</p>

Annexe 3 : Les contractualisations

Intitulé	Opération de revitalisation de territoire (ORT) de la COR
Descriptif du dispositif	<p>Afin de conforter son engagement en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, la COR a signé le 18 juillet 2019 une convention ORT aux côtés des communes de Tarare, Thizy-les-Bourgs et Cours, pour une durée de cinq ans. La commune d'Amplepuis a rejoint cette convention par la signature d'un avenant le 19 décembre 2019.</p> <p>Dans un souci de cohérence territoriale, la COR a souhaité élaborer cette ORT à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec son projet de territoire. Des secteurs d'intervention propres à chaque commune signataire ont été définis et leurs projets de revitalisation ont été intégrés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tarare, commune lauréate Action cœur de ville ;- Thizy-les-Bourgs et Cours, communes lauréates de l'AMI centres-bourgs et du programme Petites villes de demain ;- Amplepuis, commune lauréate au programme Petites villes de demain.
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, communes de Tarare, Thizy- les-Bourgs, Cours et Amplepuis
Partenaires	Signataires de la convention : État, ANAH, COR, communes de Tarare, Thizy- les-Bourgs, Cours, et Amplepuis, Caisse des dépôts et consignations
Période du contrat	5 ans (du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2024)

Intitulé de la contractualisation	Action Cœur de Ville Tarare
Descriptif du dispositif	<p>Depuis 2018, la Ville de Tarare bénéficie du programme Action Cœur de Ville lancé par le Ministère de la Cohésion des territoires, visant à redonner du dynamisme et de l'attractivité au centre-ville des villes moyennes. Ce plan national répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.</p> <p>La convention cadre a été signée le 25 septembre 2018 pour 6 ans entre la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), la Ville de Tarare, l'État, le groupe Caisse des dépôts, le groupe Action Logement, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence nationale de la rénovation urbaine, le Conseil départemental du Rhône, ainsi que l'Immobilière Rhône-Alpes (IRA) et l'Office public d'aménagement et de construction (Opac) du Rhône.</p> <p>Ce programme se traduit concrètement par la mise en place d'un plan d'actions opérationnel, transversal et multi-partenarial, validé en décembre 2019. Il a été élaboré en concertation avec les partenaires d'Action Cœur de Ville et résulte de l'actualisation du plan guide de la Ville, effectuée au cours de l'année 2019. Ce plan guide permet à la Ville de disposer d'une stratégie de développement à court, moyen et long termes, avec une intervention différenciée selon les secteurs. Cette stratégie de revitalisation convoque toutes les dimensions d'un projet de ville dans une approche globale et transversale, et se décline en objectifs et actions opérationnels.</p> <p>La stratégie d'intervention se décline autour de cinq axes afin d'actionner tous les leviers pour une redynamisation réussie du centre-ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville 2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine 5. Fournir l'accès aux équipements et services publics <p>Calendrier :</p> <p>Septembre 2018 : signature de la convention cadre Fin 2018 / 2019 : Actualisation du Plan Guide Juillet 2019 : signature de l'ORT, de l'OPAH RU et du Protocole Habitat Décembre 2019 : signature de l'avenant déclinant une trentaine d'actions (qui font l'objet d'une fiche action ou d'une fiche projet du CRTE) et mise en œuvre des projets</p>
Maître d'Ouvrage	Ville de Tarare
Partenaires	COR, Caisse des Dépôts, Action Logement, Département, Etat, ANAH, OPAC du Rhône, IRA, CCI, CMA, EPORA
Période du contrat	2018 - 2025
Coût prévisionnel/total du dispositif	Les projets Action Cœur de Ville sont détaillés au sein de fiches actions ou de fiches projets

Intitulé de la contractualisation	Programme Petites villes de demain
<p>Descriptif du dispositif</p>	<p>Pour répondre à l'enjeu de revitalisation que rencontrent les « petites villes », l'État s'est engagé lors des Assises des petites villes de France en septembre 2019 à mettre en place une politique spécifique de soutien à la revitalisation des petites villes, appelé programme « Petites villes de demain » (PVD). Celui-ci est le premier programme porté en propre par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), créée le 1er janvier 2020. Les villes éligibles à ce programme sont les villes de moins de 20 000 habitants situées en dehors des grands pôles urbains, exerçant des fonctions de centralité et montrant des signes de fragilité.</p> <p>Le lancement de ce programme a entre autres été retardé par la crise sanitaire que connaît le pays. Le programme Petites villes de demain a ainsi dû s'adapter à ce nouveau contexte et à l'urgence à laquelle doivent faire face les territoires. Il s'insère dans le cadre de la « nouvelle donne territoriale », projets de loi ayant pour objectif de répondre aux besoins de proximité et d'efficacité des élus locaux. De plus, le programme PVD est intégré au plan de relance, dont une part importante des crédits est territorialisée.</p> <p>D'une durée de 6 ans, le programme concerne 1000 binômes intercommunalité-commune(s), touche 38% de la population nationale et apportera 3 milliards d'euros sur 6 ans dont 250 millions d'euros dédiés au soutien en ingénierie.</p> <p>De plus, le programme fixe 5 principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partir des territoires et de leur projet ; • apporter une réponse sur-mesure ; • mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention ; • combiner approche nationale et locale ; • se donner du temps pour un engagement partenarial dans la durée. <p>Le programme prévoit un accompagnement tout au long du projet, de l'idée aux impacts. Ainsi, il apportera des compétences pour concevoir et piloter le projet, il fera bénéficier d'un réseau pour s'inspirer et affiner ses idées, il apportera un soutien pour valoriser et communiquer sur les actions réalisées, et permettra un accès privilégié des aides financières disponibles. Les projets des différents binômes intercommunalité/commune(s) devront répondre aux 3 thématiques que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.</p> <p>Les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs se sont portées candidates aux côtés de la COR et ont été nommées lauréates en décembre 2020. Elles rentrent en effet pleinement dans les critères d'éligibilité du programme et celui-ci qui répond aux enjeux de nos territoires. Par ailleurs, ces trois communes ont déjà élaboré aux côtés de la COR une stratégie de revitalisation ambitieuse et ont priorisé les projets à mettre en œuvre sur leur territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amplepuis : élaboration d'un plan guide (2019), signature de l'ORT par avenant (2019), lauréate du programme Petites villes de demain (2020) et mise en œuvre d'une OPAH-RU (2021). • Cours : lauréate de l'AMI centres-bourgs (2016), signature d'une convention de revitalisation valant OPAH-RU (2017), signature de l'ORT (2019) et lauréate du programme Petites villes de demain (2020). • Thizy-les-Bourgs : lauréate de l'AMI centres-bourgs (2016), signature d'une convention de revitalisation valant OPAH-RU (2017), signature de l'ORT (2019) et lauréate du programme Petites villes de demain (2020). <p>La COR et les communes ont signé le 27 avril 2021 la convention d'adhésion "Petites villes de demain" aux côtés de l'Etat afin de lancer officiellement le programme et de permettre de solliciter les différentes aides. A partir de cette date, la COR et les communes auront 18 mois pour rédiger un avenant à l'ORT valant convention cadre.</p>
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs
Partenaires	État, ANCT, ANAH, DDT du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Rhône, Banque des territoires, EPORA, CEREMA, CCI Lyon Métropole, CCI Beaujolais, CMA du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, ADEME, Action Logement, Immobilière Rhône-Alpes, OPAC du Rhône, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, CAUE
Période du contrat	Six 6 ans (du 27 avril 2021 au 26 avril 2027)

Intitulé de la contractualisation	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) d'Amplepuis				
Descriptif du dispositif	<p>La Commune d'Amplepuis a bénéficié d'un soutien spécifique des services de l'État lui permettant d'élaborer un plan guide pour la revitalisation de son centre-bourg en 2019. Afin de compléter les enjeux du plan guide en matière de rénovation de l'habitat, la COR a lancé en 2020 une étude pré-opérationnelle sur la commune aboutissant à l'élaboration d'une convention OPAH-RU signée le 16 février 2021 pour une durée de six ans.</p> <p>Les enjeux qui ont été retenus pour l'OPAH-RU d'Amplepuis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration des conditions d'occupation des logements <ul style="list-style-type: none"> o la lutte contre la précarité énergétique et les situations d'indignité o le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ; • l'amélioration de la qualité de l'habitat en centre-ville <ul style="list-style-type: none"> o la résorption de la vacance o le regain d'attractivité des logements du centre-ville dans une perspective de développement résidentiel durable ; • l'amélioration de l'environnement urbain en centre-ville <ul style="list-style-type: none"> o la mise en valeur du patrimoine o la reconfiguration d'îlots très dégradés o l'amélioration des espaces publics. <p>Les objectifs globaux de la convention sont évalués à 123 dossiers (logements) accompagnés sur la durée de l'opération soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 95 logements sur le volet classique <ul style="list-style-type: none"> o dont 64 logements de propriétaires occupants o dont 28 logements locatifs de propriétaires bailleurs o dont 3 syndicats de copropriétaires ; • 28 logements sur le volet attractivité résidentielle (PO, PB, copropriétés), dont les primes expérimentales de l'ANAH en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023. <p>Un objectif de 50 logements de propriétaires occupants sur six ans est également fixé pour les dossiers non éligibles aux aides de l'ANAH, qui seront subventionnés par la COR et la Commune d'Amplepuis.</p>				
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien				
Partenaires	Signataires de la convention : État, ANAH, COR, Commune d'Amplepuis, Action Logement, Procivis Rhône Autres financeurs de projets de rénovation : Département du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes Opérateur du marché de suivi-animation : SOLIHA Opérateur des projets non éligibles aux aides de l'ANAH : ALTE Partenaire intervenant sur l'OPAH-RU Amplepuis : CAUE				
Période du contrat	6 ans (du 16 février 2021 au 15 février 2027)				
Plan de financement sur 6 ans	Financeurs	Mesures		Taux d'intervention	
	Europe				
	État	ANAH			1 702 860 €
	Région				
	Département du Rhône				18 000 €
	COR				420 500 €
	Commune d'Amplepuis				272 250 €
	Procivis Rhône				Mobilisation des produits et services
	Action Logement				Mobilisation des produits et services
Coût prévisionnel / total du dispositif				2 413 610 €	

Intitulé de la contractualisation	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) de Tarare			
<p>Descriptif du dispositif</p>	<p>Suite à la sélection de la Commune de Tarare au programme Action cœur de ville, la COR et la commune ont signé une convention cadre en septembre 2018. Suite à cette convention, la COR a lancé une étude pré opérationnelle d'amélioration de l'habitat débouchant sur la signature d'une convention OPAH-RU le 18 juillet 2019 pour une durée de six ans.</p> <p>Les enjeux qui ont été retenus pour l'OPAH-RU de Tarare sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire revenir des propriétaires en centre-ville pour mixer les statuts d'occupation ; • améliorer l'offre de logements locatifs et rééquilibrer le marché immobilier ; • favoriser le maintien à domicile pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie ; • lutter contre l'habitat indigne dégradé et la précarité énergétique ; • accompagner les copropriétés (travaux et redressement) ; • restructurer / requalifier des îlots urbains stratégiques, en lien avec une forte stratégie foncière ; • conserver et mettre en valeur la qualité architecturale des bâtiments. <p>Un avenant n°1 à la convention a été signé le 12 mai 2021 afin d'intégrer les nouvelles primes expérimentales de l'ANAH.</p> <p>Les objectifs globaux de l'opération sont évalués à 166 logements sur six ans, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 90 logements de propriétaires occupants ; • 36 logements locatifs de propriétaires bailleurs ; • 40 logements en copropriété. <p>A cela s'ajoutent des objectifs liés aux primes expérimentales de l'ANAH sur la rénovation des façades et les locaux collectifs en copropriété, intégrées dans l'avenant n°1, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 dossiers façades ; • 8 dossiers local collectif en copropriété. <p>La COR et la Commune de Tarare financent également les dossiers de propriétaires non éligibles aux aides de l'ANAH.</p>			
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien			
Partenaires	<p>Signataires de la convention : État, ANAH, COR, Commune de Tarare, Action Logement, Procivis Rhône, Caisse des dépôts et consignations</p> <p>Autres financeurs de projets de rénovation : Département du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Opérateur du marché de suivi-animation : SOLIHA</p> <p>Opérateur des projets non éligibles aux aides de l'ANAH : ALTE 69</p> <p>Partenaires intervenant sur l'OPAH-RU de Tarare : CAUE, AM Conseil</p>			
Période du contrat	6 ans (du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2025)			
Plan de financement sur 6 ans	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention	
	Europe			
	État	ANAH		2 813 413 €
	Région			
	Département du Rhône			
	COR			1 199 130 €
	Commune de Tarare			1 436 760 €
	Caisse des dépôts et consignations			127 047 €
	Procivis Rhône			Mobilisation des produits et services
Action Logement			Mobilisation des produits et services	
Coût prévisionnel / total du dispositif	5 576 350 €			

Intitulé de la contractualisation	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) de Thizy-les-Bourgs et Cours			
<p>Descriptif du dispositif</p>	<p>Suite à la sélection de Thizy-les-Bourgs et de Cours à l'AMI national centres-bourgs en 2016, la COR et les communes ont signé une convention "revitalisation" valant OPAH-RU le 3 février 2017 pour une durée de six ans.</p> <p>Les enjeux qui ont été retenus pour l'OPAH-RU de Thizy-les-Bourgs et Cours sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ; • favoriser la maîtrise des dépenses énergétiques par la rénovation énergétique des logements ; • encourager l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite ; • favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels, à loyer et charges modérés, notamment par la réhabilitation de logements vacants ; • conforter le repérage des copropriétés fragiles ou en difficulté, les accompagner pour favoriser leur redressement et financer des programmes de travaux de réhabilitation. <p>Un avenant n°1 à la convention a été signé le X afin d'intégrer les nouvelles primes expérimentales de l'ANAH et de redéfinir le périmètre de revitalisation de Cours.</p> <p>Les objectifs globaux de l'opération sont évalués à 196 logements sur six ans, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 121 logements de propriétaires occupants ; • 75 logements locatifs de propriétaires bailleurs. <p>A cela s'ajoutent des objectifs liés aux primes expérimentales de l'ANAH sur la rénovation des façades et les locaux collectifs en copropriété, intégrées dans l'avenant n°1, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 dossiers façades ; • 3 dossiers local collectif en copropriété. <p>La COR et les Communes de Thizy-les-Bourgs et Cours financent également les dossiers de propriétaires non éligibles aux aides de l'ANAH.</p>			
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien			
Partenaires	<p>Signataires de la convention : État, ANAH, COR, Communes de Thizy-les-Bourgs et de Cours, Action Logement, Procivis Rhône, Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Autres financeurs de projets de rénovation : Département du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Opérateur du marché de suivi-animation : SOLIHA</p> <p>Opérateur des projets non éligibles aux aides de l'ANAH : ALTE</p> <p>Partenaire intervenant sur l'OPAH-RU de Thizy-les-Bourgs et Cours : CAUE</p>			
Période du contrat	Six 6 ans (du 3 février 2017 au 2 février 2023)			
Plan de financement sur 6 ans	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention	
	Europe			
	État	ANAH		2 886 850 €
	Région			
	Département du Rhône			
	COR			640 500 €
	Commune de Thizy-les-Bourgs			341 775 €
	Commune de Cours			117 725 €
	Caisse des dépôts et consignations			Mise à disposition de moyens de financement en ingénierie
	Procivis Rhône			Mobilisation des produits et services
	Action Logement			Mobilisation des produits et services
Coût prévisionnel / total du dispositif	3 986 850 €			

Intitulé de la contractualisation	Programme d'intérêt général (PIG) de la COR		
Descriptif du dispositif	<p>La convention du PIG pour l'amélioration de l'habitat privé a été signée le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de cinq ans initialement. Toutes les communes de la COR sont intégrées au dispositif du PIG, à l'exception des communes sous OPAH-RU.</p> <p>Les enjeux qui ont été retenus pour le PIG de la COR sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ; • la lutte contre la précarité énergétique et la prévention de son développement ; • l'adaptation des logements au vieillissement de la population et au handicap ; • le repérage, la prévention et l'accompagnement des copropriétés en difficulté. <p>Un avenant n°1 à la convention PIG a été signé le 24 novembre 2019 afin d'intégrer l'évolution de la cartographies de la COR à la suite de la création de communes nouvelles, la sortie de la Commune de Tarare du PIG après la signature de sa convention OPAH-RU, l'ajustement des objectifs, la prise en compte de l'auto-réhabilitation accompagnée.</p> <p>Un avenant n°2 à la convention PIG a été signé le 15 mars 2021 afin d'intégrer la sortie de la Commune d'Amplepuis du PIG suite à la signature de sa convention OPAH-RU, de proroger la convention PIG d'un an, d'actualiser les objectifs pour la dernière année du programme et de mettre à jour les aides de la COR.</p>		
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien		
Partenaires	<p>Signataires de la convention : État, ANAH, COR, Procivis Rhône</p> <p>Autres financeurs de projets de rénovation : Département du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Opérateur du marché de suivi-animation : SOLIHA</p> <p>Opérateur des projets non éligibles aux aides de l'ANAH : ALTE</p> <p>Partenaires intervenant sur le PIG de la COR : CAUE</p>		
Période du contrat	<p>5 ans (du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020)</p> <p>Prorogation d'un an (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021)</p>		
Plan de financement sur 2016-2020	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention
	Europe		
	État (ANAH)		5 235 000 €
	Région		
	Département du Rhône		
	COR		1 099 050 €
	Procivis Rhône		Mobilisation des produits et services
Coût prévisionnel / total du dispositif	6 334 050 €		
Plan de financement sur 2021	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention
	Europe		
	État (ANAH)		787 376 €
	Région		
	Département du Rhône		
	COR		209 000 €
	Procivis Rhône		Mobilisation des produits et services
Coût prévisionnel / total du dispositif	996 376 €		

Intitulé de la contractualisation	Renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) - Projet 2 du futur PLH
Descriptif du dispositif	<p>Le PIG de la COR est actif depuis le 1/01/2016. Il ambitionne de rénover 450 logements (soit en moyenne 90 par an) à l'échelle de la COR, hors communes couvertes par une OPAH. Le PIG intervient dans les thématiques suivantes : lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (il comprend une cellule de lutte contre l'habitat indigne), la rénovation énergétique, l'adaptation à la perte de mobilité et l'accompagnement des copropriétés en difficultés.</p> <p>Le PIG arrive à échéance au 31 décembre 2021. Une étude pré-opérationnelle d'évaluation et de définition d'un nouveau PIG a été lancée au printemps 2021.</p> <p>Cet projet vise à relancer un dispositif d'amélioration du parc privé ancien dans la COR, optimisé par rapport au 1^{er} PIG.</p>
Maitre d'Ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Partenaires	ANAH, opérateur à recruter le cas échéant, ALTE, CAUE, communes, CAF, ARS, travailleurs sociaux et associations d'aide à domicile, professionnels locaux du bâtiment et de l'immobilier, ADIL, ...
Période du contrat	Cinq ans (approximativement de janvier 2022 à décembre 2026)
Coût prévisionnel/total du dispositif	

Intitulé de la contractualisation	Convention Intercommunale d'attribution (CIA) - Conférence Intercommunale du logement (CIL)- Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)
Descriptif du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle du territoire concerné, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation du quartier prioritaire de la politique de la ville. • Suivre le taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors du quartier prioritaire de la politique de la ville pour les personnes dont les revenus sont les plus bas. • Suivre les objectifs de relogement des publics prioritaires
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Ouest Rhodanien
Partenaires	<p>31 communes de la COR État 5 bailleurs sociaux du territoire (OPAC, IRA, SEMCODA, SAIEMVC, HBVS) Groupe Action Logement</p>
Période du contrat	26 septembre 2019 au 25 septembre 2025

Intitulé de la contractualisation	Protocole habitat
Descriptif du dispositif	<p>Décrire les modalités de mise en œuvre des démolitions et reconstitutions du programme de renouvellement patrimonial et d'attractivité du parc social de l'IRA et de l'OPAC sur la COR. S'adapter à l'évolution du logement sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vieillissement de la population ; • réduction de la précarité énergétique ; • réponse aux demandes qui sont centrées aujourd'hui sur les petits logements, principalement desservis par ascenseur et bénéficiant des atouts des centres-villes et centres-bourgs.
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • COR • État • Caisse des Dépôts et Consignations • Groupe Action logement • Immobilière Rhône-Alpes • Office Public Aménagement et de Construction du Rhône • Communes de Tarare, Amplepuis, Thizy-le-Bourgs, Cours, Chambost- Allières, Saint-Jean-la-Bussière
Période du contrat	18 juillet 2019 au 31/ décembre 2025

Intitulé de la contractualisation	Contrat de ville		
Descriptif du dispositif	<p>La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés. Elle vise à répondre aux besoins ressentis par les habitants des quartiers prioritaires. La ville de Tarare est concernée par un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et la politique de la Ville est portée par la COR. Le Contrat de Ville, signé en 2015, trace les lignes directrices de l'action menée par l'État et la Communauté de l'Ouest Rhodanien. La Communauté de l'Ouest Rhodanien a également signé en mars 2017 la convention annexée GSUP.</p> <p>Un protocole d'engagements réciproques, avenant au Contrat de Ville dont il précise les ajustements, a été signé en 2019 et prolonge le contrat de ville et la convention de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Le chef de projet coordonne avec l'Etat une programmation annuelle d'actions sur le QPV de Tarare autour d'actions éducatives, d'insertion sociale, d'inclusion numérique, d'emploi, de prévention, ...</p> <p>Un Conseil local de santé mentale (CLSM) a également été remis en place en 2021 dans le cadre de la politique de la Ville.</p> <p>Enfin, un Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) est animé sur le territoire.</p>		
Maitre d'Ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien		
Partenaires	Etat Région Département Commune de Tarare Education nationale ARS Tribunal de grande instance Pole emploi Mission Locale CPAM CAF IRA, OPAC Centres sociaux		
Période du contrat	2015-2022		
Plan de financement sur 6 ans	Financeurs	Mesures	Montant moyen/an
	Etat	Définies chaque année par un COPIL	100 000 €
	COR		210 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes		3 500 €	
Coût prévisionnel/total du dispositif	2 205 000 € (2020-2022)		

Intitulé de la contractualisation	Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (CD EnR)		
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien		
Descriptif du dispositif	<p>En 2016, la COR a été l'une des cinq collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes à être lauréate d'un COT. Ces contrats ont été initiés par l'ADEME et permettent d'accompagner des maîtres d'ouvrages hors particuliers (collectivité, association, entreprise, agriculteur, etc.) dans leur projet de rénovation énergétique intégrant des énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, bois énergie, géothermie) et ne pouvant être éligibles au fonds chaleur.</p> <p>Cet accompagnement se traduit par une aide technique, administrative et financière pour le porteur de projet. En plus de fournir un service gratuit et efficace aux porteurs de projet, le COT EnR thermique permet à la COR de gérer les subventions pour le compte de l'ADEME (mandat de gestion) via le « Fonds chaleur national ».</p> <p>Le contrat est également l'occasion pour la COR de s'engager aux côtés de la filière bois du territoire, très active et en attente.</p> <p>De 2017 à 2020, le COT a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la concrétisation de 20 projets ; • près de 3 000 MWh de consommation annuelle d'énergies renouvelables ; • l'atteinte, à près de 180 %, des objectifs fixés par l'ADEME ; • 907 606 euros d'aide financière, consommée dans sa totalité. <p>Depuis 2020, les résultats ayant été atteints, l'animation consiste principalement à accompagner techniquement les projets dans la phase de mise en œuvre et à assurer le suivi administratif et technique. Une candidature à un nouveau COT 2.0 est par ailleurs en prévision courant 2021 pour une nouvelle période de 3 ans avec l'appui de l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE69) et du SYDER, qui pourrait porter ou fédérer les candidatures de différents EPCI du Rhône.</p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets inscrits en phase de candidature - nombre de projets en phase d'accompagnement - nombre de réalisations - GWh d'EnR produites - GWh de consommation fossile évitée - volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées - nombre de partenaires engagés - € ADEME attribués 		
Partenaires	L'ADEME, l'ALTE69, le SYDER, les communes, les associations et les acteurs publics et privés du territoire (hors particuliers) et les professionnels de la filière bois		
Période du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • COT 1 : 2017-2020 contractualisé (accompagnement jusqu'en 2023) • COT 2 en prévision pour la période 2021-2024 		
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - De 2021 à 2023 : poursuite de l'accompagnement des porteurs de projet du COT 1 - Élaboration du COT 2 : <ul style="list-style-type: none"> o été 2021 : définition du périmètre et coordination des acteurs o automne 2021 : diagnostic préalable, constitution d'un portefeuille de projets, candidature auprès de l'ADEME ; - dernier trimestre 2021 : contractualisation ; - 2021-2024 : communication – déploiement. 		
Coût prévisionnel (€ HT)	Pas de coûts directs pour la COR hors animation (reste à charge de l'animation). L'ADEME délègue par un mandat de gestion, son fond d'aide à la COR qui accompagne les porteurs et instruits les aides pour le compte de l'ADEME (Fonds chaleur)		
	Dépense de fonctionnement : 50 000€/an - 150 000€ pour 3 ans		
	Dépenses d'investissement :		
	Financeurs	Mesures/Dispositifs	Taux d'intervention
	Europe / Massif central		% €
	État	ADEME COT	70% 105 000€
	Région		% €
	Département		% €
	COR		30 % 45 000 €
Commune(s)		% €	
Autres		% €	

Intitulé de la contractualisation	Programme LEADER		
Maitre d'Ouvrage	COR		
Descriptif de l'opération	<p>Le territoire a été lauréat de du programme LEADER 2014-2020. La COR porte depuis 2016 le GAL LEADER Beaujolais vert qui couvre 38 communes (COR et ex Communauté de communes du Haute Beaujolais).</p> <p>Le LEADER Beaujolais Vert vise à développer l'économie locale. Les ressources naturelles représentant une richesse économique durable pour le territoire, ses acteurs ont décidé de cibler la stratégie locale de développement du programme Leader sur les 4 axes stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ un développement économique ancré dans le Beaujolais Vert : changements de pratiques pour renforcer les filières bois et agricoles, ➤ une amplification de l'ambition énergie-climat : développement des énergies renouvelables, diminution de la consommation énergétique et invention de la mobilité de demain, ➤ une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles : s'adapter au changement climatique, préserver et valoriser l'eau et la biodiversité, ➤ une volonté de devenir un territoire proactif en matière de développement : communiquer, animer et coopérer localement et à l'international. <p>La COR souhaite renouveler sa candidature pour un prochain programme LEADER. L'appel à projet devrait être lancé à l'automne 2021 pour une candidature sur le premier semestre 2022.</p>		
Partenaires	<p>La COR conventionne avec la Communauté de Communes Saône Beaujolais qui participe financièrement à hauteur de la population des 7 communes concernées (7.18%).</p> <p>Le GAL a une instance de gouvernance mixte : public et privé. Les partenaires sont donc multiples et représentent l'ensemble des thématiques de la stratégie locale : filière bois, filière agricole, architecture/bâtiment, biodiversité, tourisme et culture, économie de proximité et formation professionnelle.</p>		
Calendrier de mise en œuvre	<p>Lancement du projet : 2014 Programme opérationnel : 2017 Années de transition : 2021 et 2022 Fin prévisionnel du programme : décembre 2023</p>		
Coût prévisionnel (€HT)	Montant de l'opération:		1 700 000 € HT
	Dépense de fonctionnement :	<i>Animation et gestion du programme</i>	250 000 € HT
	Dépenses d'investissement :	<i>Soutien aux projets</i>	1 450 000 € HT

Intitulé de la contractualisation	Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC)		
Descriptif	La CTEAC permet de mener des projets artistiques avec des habitants et habitantes, de tous les âges et de toutes les communes, et avec les acteurs du territoire en invitant chaque année des artistes et des compagnies à proposer différents formats de projets.		
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien		
Partenaires	Financeurs : État (DRAC et Éducation nationale), Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône Mise en œuvre : communes, associations, établissements scolaires et médico-sociaux, et centres sociaux.		
Période du contrat	2022-2024		
Plan de financement	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention
	Europe		% €
	État	CTEAC	42 % € 30 000
	Région	CTEAC	10 % € 7 000
	Département	CTEAC	8 % € 5 000
	COR		42 % € 30 000
	Communes		% €
	Autres		% €
Coût prévisionnel / total du dispositif	€ 72 000 € / an soit 216 000 €		

Intitulé de la contractualisation	Territoires d'Industrie Roanne-Tarare
<p>Descriptif du dispositif</p>	<p>Le territoire Roanne-Tarare a été identifié comme « Territoire d'Industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.</p> <p>Le Territoire d'Industrie Roanne-Tarare regroupe les 6 intercommunalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communauté d'agglomération Roannais Agglomération ; - la communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté ; - la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône ; - la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ; - la communauté de communes du Pays de l'Arbresle ; - la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais. <p>Le Territoire d'Industrie Roanne-Tarare repose actuellement sur un bassin économique et industriel cohérent, existant depuis de nombreuses années et transcendant les frontières administratives. Ce territoire compte actuellement près de 300 000 habitants.</p> <p>4 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroître l'attractivité et encourager les partenariats ; - encourager l'innovation ; - consolider le capital humain (attirer, former, recruter) ; - inventer des solutions locales de simplification administrative. <p>4 axes : innover, recruter, attirer et simplifier</p>
<p>Maitre d'Ouvrage</p>	<p>Région Auvergne-Rhône-Alpes</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat, Banque des Territoires, BPI France, Pôle Emploi, Business France, ADEME + partenaires économiques et industriels (dont CCI Lyon Métropole-Saint-Etienne-Roanne et CCI du Beaujolais)</p>
<p>Période du contrat</p>	<p>2021-2023</p>

Intitulé de la contractualisation	Programme d'actions de prévention des inondations Brévenne-Turdine 2018-2023		
Descriptif du dispositif	Programme pluriannuel des opérations de gestion des inondations sur le bassin versant Brévenne-Turdine		
Maitre d'Ouvrage	Syndicat de rivières Brévenne-Turdine		
Partenaires	COR, CCPA, CCMDL, communes du bassin versant		
Période du contrat	2018 à 2023		
Plan de financement	Financeurs	Mesures	Taux d'intervention
	Europe		0% €
	État		49% 1 213 750 €
	Région		0% €
	Département		0% €
	COR		0% €
	Communes		0% €
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse		5% 124 200 €
Coût prévisionnel / total du dispositif	2 499 500 €		

Intitulé de la contractualisation	Programme d'actions du Contrat Territorial Rhins Rhodon Trambouzan
Descriptif du dispositif	Fonctionnalités des cours d'eau et des milieux aquatiques Gestion de la ressource quantitative Communication et sensibilisation Suivi et évaluation
Maitre d'Ouvrage	Syndicat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA)
Partenaires	COR et 4 autres EPCI, CEN, Fédération de pêche de la Loire et du Rhône, FRAPNA, LPO, Chambre d'agriculture...
Période du contrat	Phase 1 : 2021-2021 Phase 2 : opérations de cette deuxième phase seront définies en fin d'année 2021

Intitulé de la contractualisation	Programme d'actions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues
Descriptif du dispositif	Plan de Prévention des Inondations Gestion de la Ripisylve Continuité écologique
Maitre d'Ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues
Partenaires	COR, CC Pays de l'Arbresle, CC Beaujolais Pierres Dorées, CAVBS et Métropole, Agence de l'eau, Etat...
Période du contrat	

Annexe 4 : Actions et projets

• Actions relatives à l'orientation stratégique 1 (transition écologique)

Ancy

- Changement de chaudière de l'école
- Installation de protections solaires pour les fenêtres de la mairie

Chénelette

- Isolation thermique de la salle des fêtes et remplacement des sources lumineuses de l'école
- Renouvellement des sources lumineuses d'éclairage public et travaux sur l'ensemble du réseau d'éclairage public

Claveisolles

- Construction d'une mini-crèche

Cours

- Construction d'une salle de gymnastique, de mise en forme et d'escrime – extension du complexe sportif Vallier (PVD)
- Remplacement d'éclairages par des LED (Programme Economie Energie Eclairage) et de portes dans plusieurs bâtiments communaux
- Rénovation globale de la salle la Guillaumette et rénovation énergétique de la salle des anciens et de la cantine scolaire
- Rénovation thermique de l'école Jacques Prévert (PVD)

Cublize

- Création de locations saisonnières basse consommation au camping municipal
- Rénovation thermique du centre de loisirs et du pôle associatif

Grandris

- Rénovation énergétique la Croix Manchot (étages bâtiment du bar-restaurant)
- Rénovation thermique – bâtiment de l'Odysée

Lamure-sur-Azergues

- Amélioration énergétique des bâtiments : ÉCOLE – Isolation thermique par l'extérieur
- Amélioration énergétique des bâtiments : ÉCOLE – Rénovation du circuit de chauffage
- Amélioration énergétique des bâtiments : Gendarmerie - Rénovation des menuiseries
- Amélioration énergétique des bâtiments : Salle pluraliste – remplacement des luminaires et remise en peinture des extérieurs

Les-Sauvages

- Menuiseries salle des fêtes
- Réfection de la toiture du bâtiment mairie

Meaux-la-Montagne

- Restaurer volets mairie

Poule-les- Echarneaux

- Rénovation énergétique salle municipale/cantine scolaire

Ronno

- Rénovation cure

Saint-Appolinaire

- Installation toilettes sèches

Saint-Clément-sur-Valsonne

- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Saint-Forgeux

- Réhabilitation et amélioration technique de la bibliothèque

Saint-Jean-la-Bussières

- Consolidation de la berge Chemin de la Croix de Chandolant

Drainage du cimetière « Le Goutaillard »

Réfection de la toiture de l'Eglise

Saint-Nizier-d'Azergues

Rénovation énergétique de l'agence Postale communale et des appartements supérieurs

Transition énergétique et mise aux normes de l'accessibilité PMR /Local commercial "Au cœur du village"

Tarare

Réhabilitation du Centre social Thomassin

Rénovation thermique et réfection des toitures des gymnases Perrier et Jourlin

Thizy-les-Bourgs

Acquisition d'ombrières photovoltaïques (PVD)

Installation d'éclairages photovoltaïques (PVD)

Valsonne

Réhabilitation énergétique de l'ancienne bibliothèque

Rénovation énergétique du Centre Technique Municipal

Vindry-sur-Turdine

Construction d'un équipement pour activités musicales et associatives

Equipeement pour la nouvelle restauration collective

Rénovation de façades et isolation thermique école Alice Salanon

COR

Cheminement doux Joux-Tarare

Elaborer un Schémas Directeur Cyclable

Plate-forme de rénovation énergétique et éco-passeport

Projet agro-environnementaux et climatique (PAEC) Beaujolais élargie (Période de transition)

Réfection et rénovation énergétique de la piscine tournesol de Cours

Station By COR de 8 Vélos à assistance électrique (VAE) en libre service à Lamure-sur-Azergues

Structuration d'un fonds local en faveur de la transition énergétique

- [Actions relatives à l'orientation stratégique 2 \(attractivité du territoire\)](#)

Amplepuis

Aménagement de la liaison piétonne gare / centre-bourg (PVD)

Aménagement du Clos du Crêt

Ancy

Valorisation de l'abri lavoir

Chambost-Allières

Réhabilitation d'un bâtiment en maison médicale et de commerces

Chénelette

Acquisition/réhabilitation commerce multi-services

Cours

Extension de la cantine scolaire et création d'une cuisine de réchauffe à l'école Léonard de Vinci (PVD)

Grandris

Circuit du patrimoine bâti – restauration de la prison

Joux

Extension cantine garderie

Les-Sauvages

Démolition Maison Desseigne

Reconstruction de logements, bibliothèque, salle de sport... dans Maison Desseigne

Meaux-la-Montagne

Lotissement communal

Saint-Bonnet-le-Troncy

Transformation du musée en commerce multi-services

Saint-Forgeux

Acquisition terrain pour micro-crèche

Parking route de Pontcharra « chirat »

Parking route de Pontcharra « menuit »

Voie douce (cheminement saint-forgeux-Pontcharra)

Saint-Just-d'Avray

Réaménagement du jardin public

Saint-Nizier-d'Azergues

Création d'un complexe scolaire

Saint-Romain-de Popey

Agrandissement et rénovation de la salle des fêtes en maison de santé pluridisciplinaire

Tarare

Acquisition et aménagement de locaux pour une crèche privée

Aménagement du jardin de la Halle

Construction d'un complexe sportif

Construction d'une Maison de Santé

Création d'un Espace Jeunes

Création d'un double bowl et requalification du square du vert Galland

Engagement de la requalification de la partie Est de l'ancien hôpital de Tarare

Réhabilitation du centre Malraux

Réhabilitation et extension de la crèche Au Pays des Doudous

Restaurant scolaire Radisson

Thizy-les-Bourgs

Aménagement d'un tiers-lieu socio-culturel (PVD)

Lotissement « Les Pierres plantées » (PVD)

Mise en valeur des traboules et sentiers ouvriers (PVD)

Poursuite de la rénovation du centre de Thizy (PVD)

Poursuite de la revitalisation des centres-bourgs à Mardore et La-Chapelle-de-Mardore (PVD)

Requalification du quartier de la Claire (PVD)

Valsonne

Aménagement de l'aire de tourisme et de loisirs du Beaujolais Vert

Création d'une aire de stationnement dans le centre du village

Vindry-sur-Turdine

Acquisition et aménagement du local de la micro crèche Les P'tits Olmes

Aménagement du centre bourg Dareizé

COR

Aide à l'investissement immobilier d'entreprise

Campus connecté

Fonds d'aide à la rénovation des locaux commerciaux

Ingénierie : chef de projet PVD

Ingénierie : Manager de commerce

Poursuivre le développement du numérique dans les écoles

Rénovation de l'abattoir Rhône Ouest

Requalification des chalets du camping

Requalification du village des cabanes dans les arbres

Travaux à la Manufacture de Thizy les Bourgs pour la réhabilitation de l'Ecomusée du Haut-Beaujolais

COR ou SMLS

Remplacement du platelage de la baignade biologique

- Actions relatives à l'orientation stratégique 3 (cohésion des territoires)

Amplepuis

Construction d'une salle de sport spécialisée pour la gymnastique
Réorganisation de la vidéo protection
Révision du plan local d'urbanisme

Ancy

Travaux d'aménagement de l'espace sportif et de loisirs

Chambost-Allières

Sécurisation de la traversée du Bourg par la Route Départementale 385

Claveisolles

Aménagement de l'entrée du village
Aménagement du cimetière

Cours

Agrandissement de la buvette de la pétanque de la salle Paul Vallier
Isolation phonique de la salle le Magnolia à Pont-Trambouze
Révision du plan local d'urbanisme
Vidéo protection

Cublize

Aménagement d'une zone de détente

Grandris

Eglise de Grandris - Restauration clocher et façades

Joux

Accessibilité cimetière
Aménagement d'un silo à sel et création d'un espace de stockage

Les-Sauvages

Aménagement parking

Meaux-la-Montagne

Agrandissement et aménagement local de chasse

Poule-les- Echarneaux

Mise en accessibilité du camping municipal

Ranchal

Pole multi-service

Saint-Clément-sur-Valsonne

Restauration de la montée d'escalier Eglise Communale

Saint-Forgeux

Aménagement local du tram
Sécurisation entrée est et sortie ouest sur la rd7 du village

Saint-Just-d'Avray

Divers travaux de voirie, local technique, columbarium

Saint-Nizier-d'Azergues

Accès PMR et réfection de la terrasse du commerce "Au cœur du village"
Réhabilitation logements Bât. Mairie

Saint-Romain-de Popey

Participation à la construction de 16 nouveaux logements

Saint-Vincent-de-Reins

Changement des WC publics

Rénovation du cimetière

Tarare

Agenda d'accessibilité programmée

Création d'un Pôle de Solidarités

Mise en place du stationnement intelligent

Relocalisation de l'Entraide sur l'ancien tènement de Enedis / Engie

Thizy-les-Bourgs

Aménagement de locaux associatifs – Rue Christorée (PVD)

Travaux mairie centrale (PVD)

Valsonne

Aménagement et sécurisation de l'entrée du village

Vindry-sur-Turdine

Abords du stade Roger Marduel (partie Nord)

COR

Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG)

Etude sur les logements vacants

Extension et mise en accessibilité du bâtiment du service Gestion des déchets

Passerelle de la GARE

Programme de voirie annuelle

Transition numérique des collectivités

Transition numérique des collectivités (PVD)

COR ou SMLS

Aménagement d'une zone de stockage en sortie du Lac

- [Projets relatifs à l'orientation stratégique 1 \(transition écologique\)](#)

Affoux

Isolation thermique du centre de loisirs et du logement situé au 1er étage

Mise en place d'un réseau de chaleur

Rénovation et isolation thermique du dernier étage de la Mairie

Amplepuis

Installation de bornes de recharge de véhicules électriques

Requalification d'un site industriel en habitat

Requalification du patrimoine bâti

Ancy

Changement de chaudière de l'église

Cours

Aménagement du parc de l'école de musique

Construction d'un bâtiment technique et de serres pour le service des espaces verts

Rénovation énergétique bâtiment de la gendarmerie

Rénovation et agrandissement de la mairie (PVD)

Cublize

Amélioration des systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux

Eclairage public solaire

Rénovation thermique du bâtiment de la poste

Rénovation thermique et requalification de l'ancienne cure

Rénovation thermique et requalification de l'ancienne salle de la prévoyance

Dième

Isolation des bâtiments communaux par l'extérieur

Grandris

Eclairage photovoltaïque

La croix Manchot – phase 2

Renforcement de la voirie – chemin de la Prêle

Joux

Rénovation bâtiment boulangerie

Lamure-sur-Azergues

Amélioration énergétique des bâtiments : ÉCOLE – Isolation par l'extérieur de la façade Nord

Les-Sauvages

Eclairage public

Installation de borne de recharge électrique de véhicules

Meaux-la-Montagne

Isolation salle d'animation

Rénovation des gîtes

Rénovation Mairie

Poule-les- Echarneaux

Création d'un réseau de chaleur

Rénovation énergétique / enr / panneaux photovoltaïques

Ranchal

Création d'une chaufferie collective

Saint-Bonnet-le-Troncy

Remplacement de la couverture du bâtiment communal

Saint-Jean-la-Bussières

Création d'un réseau de chaleur

Création d'une place de parking avec prise de recharge pour véhicule électrique

Extinction de l'éclairage public – Modification de l'éclairage avec LED

installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie

Saint-Just-d'Avray

Création réseau de chaleur avec chaudière bois

Réhabilitation mairie : rénovation énergétique et mise en accessibilité

Saint-Marcel-l'Eclairé

Changement des huisseries de la salle des fêtes

Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport

Saint-Nizier-d'Azergues

Eclairage public

Saint-Romain-de Popey

Rénovation et mise en conformité de la salle polyvalente

Saint-Vincent-de-Reins

Rénovation énergétique et phonique des appartements communaux

Création d'une retenue d'eau réservée à l'agriculture

Pose de panneaux solaires ou photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Vindry-sur-Turdine

Aménagement Paysagers pour Gestion différenciée des Esp Publics

Bâtiments publics travaux de rénovation énergétique

COR

Accompagnement au développement d'une station-service à carburants alternatifs sur le secteur à Thizy-les-Bourgs

Accompagnement au développement d'une station-service à carburants alternatifs sur le secteur de Tarare
Acquisition de nouveaux VAE
Acquisition de véhicules fonctionnant aux carburants alternatifs (GNV, électrique...)
Amélioration des performances énergétiques du centre nautique Aquaval
Animation pédagogique auprès des scolaires / grand public
Collecte des cartons bruns en apport volontaire
Déploiement du compostage partagé
Etude et accompagnement au développement de la méthanisation territoriale
Etude et accompagnement au développement des réseaux de chaleur bois énergie (et géothermie)
Etude et accompagnement des projets d'hydroélectricité
Etude pour le développement de projets photovoltaïques
Investissement photovoltaïque - 3ème tranche des travaux
Liaison cyclable Amplepuis-Cublize
Maillage du territoire en Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)
Mise aux normes de la plateforme de déchets verts de Thizy-les-Bourgs
Mise en conformité de l'ancienne décharge de Tarare
Opération complexes d'habitat dégradé
Opération Restauration Immobilière (ORI)
Politique alimentaire locale (PAT)
Réhabilitation de la Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Les Sauvages
Renouvellement et diversification de la forêt
Rénovation de l'antenne COR et du centre d'hébergement Jean Recorbet
Résorption de l'habitat insalubre (RHI) sur l'îlot Cours Royale à Tarare
Structuration d'une filière en économie circulaire dans le cadre du protocole habitat
Travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement

COR ou SMLS

Aménagement et remplacement de toilettes sèches sur le site du Lac des Sapins
Réhabilitation de l'éclairage public du Lac des Sapins

- [Projets relatifs à l'orientation stratégique 2 \(attractivité du territoire\)](#)

Affoux

Aménagement d'un circuit de randonnée

Amplepuis

Aménagement d'un tour des parcs et dégringoules
Réorganisation de la signalétique en centre-bourg
Restructuration du secteur Glycines / Musée
Valorisation du parc Adolphe Deteix

Ancy

Créer un pôle petite enfance
Créer une résidence intergénérationnelle

Chambost-Allières

Aménagement de la zone artisanale Moulin Blanchard
Création d'une école primaire

Chénelette

Installation de toilettes publiques

Claveisolles

Création d'un lotissement

Participation à la création d'une résidence sénior

Cours

Aménagement d'une halle couverte à Cours-la-Ville (PVD)

Aménagement de la place des marrons et construction d'un espace associatif à Thel (PVD)

Cublize

Requalification du centre bourg

Département du Rhône

Améliorer la liaison A89 à Amplepuis

Grandris

Aménagement circuit fitness sur l'aire de loisirs

Circuit du patrimoine – croix

Installation d'un pigeonnier

Plan de déambulation dans le centre bourg

Réhabilitation de la place des platanes

Joux

Création cheminement doux

Création salle des jeunes

Réhabilitation école

Réhabilitation terrain de tennis

Lamure-sur-Azergues

Aménagement d'une aire de jeux avec parcours de santé – Commune de Lamure-sur-Azergues

Aménagement d'une friche industrielle en parkings et logements – commune de Lamure-sur-Azergues

Maison commune pour nos aînés – commune de Lamure-sur-Azergues

Poule-les- Echarneaux

Lotissement communal

Rénovation/modernisation du camping municipal

Restaurant scolaire

Revitalisation du centre bourg

Ranchal

Gîte de randonnée

Ronno

Accueil petite enfance

Requalification place de l'Eglise

Saint-Appolinaire

Aménagement paysager du centre bourg

Poursuite de l'aménagement paysager centre bourg

Saint-Forgeux

Aménagement paysager de la micro crèche parking

Aménagement Place de la mairie

Création Aire de loisir

Création d'une micro-crèche

Saint-Jean-la-Bussières

Achat du bâtiment de l'ancienne boulangerie pour l'aménager en point de vente pour une boulangerie

Saint-Just-d'Avray

Changement et aménagement du bar de l'auberge des sapins

Création d'un sentier touristique

Saint-Marcel-l'Eclairé

Création d'un groupe scolaire

Saint-Nizier-d'Azergues

Aménagement du centre bourg
Aménagement du square
Préau de l'école

Saint-Romain-de-Popey

Construction d'une résidence locative pour personnes âgées
Extension et aménagement de la cantine scolaire et de la cuisine

Saint-Vincent-de-Reins

Création d'un lotissement
Création d'une aire de service pour camping car
Mise en valeur du village
Panneaux d'information sur les exploitants agricoles, commerces, artisans et industries

Tarare

Amélioration du parc Thivel
Aménagement d'un espace vert paysagé, ludique et pédagogique en entrée de ville Ouest
Aménagement des abords de l'îlot Ambroise Croizat
Aménagement des espaces pour les centres de loisirs
Rénovation urbaine de l'ancien hospice Providence
Requalification de l'ancienne usine de moulinage JB Martin et de ses abords

Thizy-les-Bourgs

Aménagement d'un nouveau lotissement innovant (PVD)
Halle commerçante - ORI (PVD)
Participation à une foncière - ORI commerce
Pôle de loisirs à Marnand (PVD)
Requalification de l'ancienne piscine (PVD)
Requalification de la place du grand creux (PVD)
Valorisation du parc de la mairie (PVD)

Valsonne

Agrandissement de l'auberge de la Vallée et aménagement des abords

Vindry-sur-Turdine

Aire de jeux et de loisirs pour les enfants et adolescents
Aménagement stade de foot de Saint Loup
Construction d'une résidence Séniors
Création d'une voie douce entre Saint-Forgeux et Pontcharra
Equipement sportif scolaire Alice Salanon

- [Projets relatifs à l'orientation stratégique 3 \(cohésion des territoires\)](#)

Amplepuis

Aménagement d'espaces publics en centre-bourg
Aménagement de zones de rencontre

Ancy

Création d'une aire de jeu
Restauration des cloches de l'Eglise

Centre Hospitalier du Beaujolais Vert

Programme de restructuration des EHPAD du centre hospitalier du Beaujolais Vert

Chambost-Allières

Aménagement du centre bourg

Chénelette

Remplacement du panneau lumineux
Requalification de l'entrée de l'agglomération
Requalification de la traversée du bourg jusqu'à l'église
Travaux de drainage de l'église et du mur est du cimetière

Cours

Aménagement d'un terrain de football synthétique (PVD)
Aménagement du haut de la rue Georges Clémenceau, requalification de la place de la Bouverie et mise en accessibilité de la rue de Thel (PVD)
Construction d'une buvette et de rangements pour le matériel scolaire et associatif au stade de la Rivière (PVD)
Requalification de la rue Aimé Christophe à Pont-Trambouze (PVD)

Dième

Rehausse du grillage vers la salle des fêtes

Grandris

Création chemins piétons – sécurisation circulation
Déménagement de la cantine à l'école
Réaménagement de la cour de l'école
Rénovation façade du bâtiment de l'ancienne mairie
Révision du PLU

Joux

Auvent salle des fêtes

Lamure-sur-Azergues

Mise en accessibilité – commune de Lamure-sur-Azergues
Relampage éclairage public
Voirie - Ralentissement côté Nord de la commune

Meaux-la-Montagne

Aménagement du bourg

Poule-les- Echarneaux

Création espace multi services (salle des associations + médiathèque)

Ronno

Agrandissement et rénovation salle des fêtes

Saint-Appolinaire

Construction salle des fêtes
Transformation d'un immeuble en mairie

Saint-Bonnet-le-Troncy

Aménagement place du lavoir

Saint-Clément-sur-Valsonne

Aménagement Sécurisation Accessibilité Centre Bourg
Réhabilitation Bâtiment Foyer Rural et Création Hébergement Collectif de Tourisme

Saint-Forgeux

Création d'un trottoir entre Pontcharra et saint forgeux
Création Hall auvent « salle polyvalente »

Saint-Jean-la-Bussières

Sécurisation de la RD 308 entrée côté Thizy Les Bourgs

Saint-Just-d'Avray

Création d'un local associatif
Réhabilitation façades et zinguerie de l'Eglise

Saint-Marcel-l'Eclairé

Réhabilitation des façades intérieures et extérieures de l'église

Saint-Nizier-d'Azergues

Création d'une salle des fêtes

Saint-Romain-de Popey

Construction d'une salle des fêtes

Saint-Vincent-de-Reins

Réfection des barrières de sécurité sur les routes communales

Rénovation et mise aux normes de l'église

Tarare

Création d'une Maison des Associations

Création d'un Espace France Service

Requalification du second tronçon de la RN7

Thizy-les-Bourgs

Amélioration de la place du souvenir français à Bourg-de-Thizy (PVD)

Extension de la vidéo protection (PVD)

Réhabilitation des locaux de la fanfare (PVD)

Valsonne

Salle des fêtes par réhabilitation d'un bâtiment existant

Vindry-sur-Turdine

Aménagement du centre bourg de SAINT LOUP

COR

Acquisition de locaux pour le futur siège de la COR

Aménagement de voirie (renforcement Voutes de la Turdine)

Déploiement d'un système de vidéo-protection

Etudes pré-opérationnelle sur les secteurs dégradés

Mise en place du permis de louer

Soutien à la compétence urbanisme et animation de la réflexion intercommunale

Soutien aux opérations de démolition portées par les opérateurs sociaux

Soutien aux opérations de production portées par les opérateurs sociaux

Structuration à l'intervention d'une foncière

• [Tableau récapitulatif des actions et projets inscrits dans le CRTE au 13 juillet 2021](#)

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.1	1	Projet	Affoux	Isolation thermique du centre de loisirs et du logement situé au 1 ^{er} étage	2023-2025	Commune								
C.2	1	Projet	Affoux	Rénovation et isolation thermique du dernier étage de la Mairie	2024-2025	Commune								
C.3	1	Projet	Affoux	Mise en place d'un réseau de chaleur	2023	Commune								
C.4	2	Projet	Affoux	Aménagement d'un circuit de randonnée	2021-2022	Commune	2 030,0							
C.5	2	Action	Amplepuis	Aménagement de la liaison piétonne gare / centre-bourg (PVD)	2021	Commune	323 026,0			93 026,0	130 000,0		130 000,0	
C.6	2	Action	Amplepuis	Aménagement du Clos du Crêt	2021 - 2024	Commune	400 000,0						400 000,0	
C.7	2	Projet	Amplepuis	Aménagement d'un tour des parcs et dégringoules	2022	Commune								
C.8	3	Action	Amplepuis	Construction d'une salle de sport spécialisée pour la gymnastique	2021-2022	Commune	2 500 000,0	200 000,0	308 750,0	400 000,0	200 000,0	127 000,0	1 239 250,0	25 000,0
C.9	3	Action	Amplepuis	Réorganisation de la vidéo protection	2022	Commune	150 000,0		15 000,0	50 000,0		5 000,0	80 000,0	
C.10	3	Action	Amplepuis	Revision du plan local d'urbanisme	2021-2023	Commune	50 000,0							
C.11	3	Projet	Amplepuis	Aménagement de zones de rencontre	2026	Commune	858 000,0							
C.12	3	Projet	Amplepuis	Aménagement d'espaces publics en centre-bourg	2026	Commune	1 500 000,0							
C.13	1	Projet	Amplepuis	Installation de bornes de recharge de véhicules électriques	2026	Commune								
C.14	2	Projet	Amplepuis	Réorganisation de la signalétique en centre-bourg	2022	Commune								
C.15	1	Projet	Amplepuis	Requalification du patrimoine bâti en centre-bourg	2022-2026	Commune								
C.16	1	Projet	Amplepuis	Requalification d'un site industriel en habitat	2021-2026	à définir								
C.17	2	Projet	Amplepuis	Restructuration du secteur Glycines / Musée	2021-2023	à définir	1 000 000,0							
C.18	2	Projet	Amplepuis	Valorisation du parc Adolphe Deteix	2026	Commune	65 000,0							
C.19	2	Action	Ancy	Valorisation de l'abri travail	2022	Commune	17 000,0		7 650,0		4 675,0		4 675,0	
C.20	1	Action	Ancy	Changement de chaudière de l'école	2022	Commune	40 000,0		12 000,0	16 000,0			12 000,0	
C.21	3	Projet	Ancy	Restauration des cloches de l'Eglise	2021-2022	Commune	13 000,0							
C.22	1	Action	Ancy	Installation de protections solaires pour les fenêtres de la mairie	2022	Commune	12 000,0		5 400,0				6 600,0	
C.23	3	Action	Ancy	Travaux d'aménagement de l'espace sportif et de loisirs	2021	Commune	69 520,0		31 284,0		19 118,0		19 118,0	
C.24	3	Projet	Ancy	Création d'une aire de jeu	2023-2026	Commune								
C.25	1	Projet	Ancy	Changement de chaudière de l'église	2023-26	Commune								
C.26	2	Projet	Ancy	Créer un pôle petite enfance	2023-2026	Commune								
C.27	2	Projet	Ancy	Créer une résidence intergénérationnelle	2023-2026	Commune								

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.28	3	Action	Chambost- Allières	Sécurisation de la traversée du Bourg par la Route Départementale 385	2021	Commune	571 082,5		240 680,0		180 000,0	36 186,0	114 216,5	
C.29	2	Action	Chambost- Allières	Réhabilitation d'un bâtiment en maison médicale et de commerces	2021-2022	Commune	1 020 507,0		416 405,6	200 000,0	150 000,0	50 000,0	204 101,4	
C.30	2	Projet	Chambost- Allières	Aménagement de la zone artisanale Moulin Blanchard		Commune								
C.31	3	Projet	Chambost- Allières	Aménagement du centre bourg		Commune								
C.32	2	Projet	Chambost- Allières	Création d'une école primaire		Commune								
C.33	2	Action	Chénelette	Acquisition/réhabilitation commerce multi-services	2021-2022	Commune	575 000,0		350 000,0	50 000,0			175 000,0	
C.34	1	Action	Chénelette	Isolation thermique de la salle des fêtes et remplacement des sources lumineuses de l'école	2021	Commune	26 000,0		7 800,0		7 800,0		10 400,0	
C.35	1	Action	Chénelette	Renouvellement des sources lumineuses d'éclairage public et travaux sur l'ensemble du réseau d'éclairage public	2021-2022	Commune	62 532,0		18 760,0		21 886,0		21 886,0	
C.36	3	Projet	Chénelette	Remplacement du panneau lumineux	2023	Commune	15 000,0				7 500,0		7 500,0	
C.37	2	Projet	Chénelette	Installation de toilettes publiques	2023-2026	Commune	30 000,0		15 000,0				15 000,0	
C.38	3	Projet	Chénelette	Requalification de l'entrée de l'agglomération	2023-2026	Commune	600 000,0		300 000,0		180 000,0		120 000,0	
C.39	3	Projet	Chénelette	Requalification de la traversée du bourg jusqu'à l'église	2023-2026	Commune	600 000,0		300 000,0		180 000,0		120 000,0	
C.40	3	Projet	Chénelette	Travaux de drainage de l'église et du mur est du cimetière	2023-2026	Commune	30 000,0		9 000,0		9 000,0		12 000,0	
C.41	3	Action	Claveisolles	Aménagement du cimetière	2021	Commune	60 000,0			15 000,0			45 000,0	
C.42	3	Action	Claveisolles	Aménagement de l'entrée du village	2021	Commune	410 000,0		130 000,0		130 000,0		150 000,0	
C.43	1	Action	Claveisolles	Construction d'une mini-crèche	2021-2022	Commune	430 000,0		111 800,0		35 000,0	80 000,0	89 200,0	114 000,0
C.44	2	Projet	Claveisolles	Création d'un lotissement	2022- 2023	Commune	200 000,0							
C.45	2	Projet	Claveisolles	Participation à la création d'une résidence sénior	?	Commune / OPAC	455 000,0		?	?	150 000,0	?	?	?
C.46	3	Action	Cours	Agrandissement de la buvette de la pétanque de la salle Paul Vallier	2021	Commune	14 184,7					7 092,3	7 092,3	
C.47	1	Projet	Cours	Aménagement du parc de l'école de musique	2022-2023	Commune	471 214,2							
C.48	1	Projet	Cours	Construction d'un bâtiment technique et de serres pour le service des espaces verts	2022-2023	Commune	350 000,0							
C.49	1	Action	Cours	Construction d'une salle de gymnastique, de mise en forme et d'escrime – extension du complexe sportif Vallier (PVD)	2021-2022	Commune	2 185 000,0		669 750,0	400 000,0	250 000,0		865 250,0	
C.50	2	Action	Cours	Extension de la cantine scolaire et création d'une cuisine de réchauffe à l'école Léonard de Vinci (PVD)	2021	Commune	249 906,0		124 953,0	50 000,0			74 953,0	
C.51	3	Action	Cours	Isolation phonique de la salle la Magnolia à Pont-Trambouze	2021	Commune	20 361,2					10 180,0	10 181,0	
C.52	1	Action	Cours	Remplacement d'éclairages par des LED (Programme Economie Energie Eclairage) et de portes	2021	Commune	114 808,3		41 800,0	50 000,0			23 008,0	

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
				dans plusieurs bâtiments communaux										
C.53	1	Projet	Cours	Rénovation énergétique bâtiment de la gendarmerie	2021-2022	Commune	24 297,0						24 297,0	
C.54	1	Action	Cours	Rénovation globale de la salle la Guillaume et rénovation énergétique de la salle des anciens et de la cantine scolaire	2021	Commune	77 464,0		23 239,0				54 225,0	
C.55	1	Action	Cours	Rénovation thermique de l'école Jacques Prévert (PVD)	2021-2022	Commune	416 667,0		166 667,0			166 667,0	83 333,0	
C.56	3	Projet	Cours	Requalification de la rue Aimé Christophe à Pont-Trambouze (PVD)	2022-2023	Commune	1 986 211,5		794 485,0	397 242,0	397 242,0		397 242,0	
C.57	3	Action	Cours	Révision du plan local d'urbanisme	2021-2023	Commune	35 000,0		15 000,0				20 000,0	
C.58	3	Action	Cours	Vidéo protection	2022-2023	Commune	250 000,0		75 000,0	75 000,0			50 000,0	50 000,0
C.59	3	Projet	Cours	Aménagement d'un terrain de football synthétique (PVD)	2025-2026	Commune	466 667,0		93 333,0	186 666,0	93 333,0		93 333,0	
C.60	2	Projet	Cours	Aménagement d'une halle couverte à Cours-la-Ville (PVD)	2025	Commune	583 334,0		233 333,0	233 333,0			116 668,0	
C.61	2	Projet	Cours	Aménagement de la place des marrons et construction d'un espace associatif à Thel (PVD)	2023	Commune	208 987,0		62 696,0		73 145,0		73 146,0	
C.62	3	Projet	Cours	Aménagement du haut de la rue Georges Clémenceau, requalification de la place de la Bouverie et mise en accessibilité de la rue de Thel (PVD)	2022-2023	Commune	662 544,5		265 018,0	400 000,0	265 018,0		132 508,5	
C.63	3	Projet	Cours	Construction d'une buvette et de rangements pour le matériel scolaire et associatif au stade de la Rivière (PVD)	2024	Commune	200 000,0		40 000,0	80 000,0	40 000,0		40 000,0	
C.64	1	Projet	Cours	Rénovation et agrandissement de la mairie (PVD)	2022-2023	Commune	1 250 000,0		500 000,0	250 000,0	250 000,0		250 000,0	
C.65	1	Action	Cublize	Rénovation thermique du centre de loisirs et du pôle associatif	2021-2022	Commune	314 479,0		141 516,0	12 606,0		43 468,0	116 890,0	
C.66	3	Action	Cublize	Aménagement d'une zone de détente	2021-2022	Commune	150 000,0		52 500,0		52 500,0		45 000,0	
C.67	1	Action	Cublize	Création de locations saisonnières basse consommation au camping municipal	2021	Commune	60 891,7				30 445,9		30 445,9	
C.68	1	Projet	Cublize	Eclairage public solaire	2021-2023	Commune	100 000,0						100 000,0	
C.69	1	Projet	Cublize	Amélioration des systèmes de chauffage dans les bâtiments communaux	2022-2024	Commune	80 000,0		32 000,0		32 000,0		16 000,0	
C.70	2	Projet	Cublize	Requalification du centre bourg	2021-2024	Commune	800 000,0							
C.71	1	Projet	Cublize	Rénovation thermique et requalification de l'ancienne cure	2023-2024	Commune	120 000,0							
C.72	1	Projet	Cublize	Rénovation thermique du bâtiment de la poste	2022-2024	Commune	100 000,0							
C.73	1	Projet	Cublize	Rénovation thermique et requalification de l'ancienne salle de la prévoyance	2024-2025	Commune	200 000,0							
C.74	1	Projet	Dième	Isolation des bâtiments communaux par l'extérieur	2022-2023	Commune								
C.75	3	Projet	Dième	Rehausse du grillage vers la salle des fêtes	2022-2023	Commune								

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.76	1	Action	Grandris	Rénovation thermique – bâtiment de l'Odyssée	2021-2022	Commune	94 000,0		42 000,0	9 420,0	17 500,0	5 740,0	19 340,0	
C.77	1	Action	Grandris	Rénovation énergétique la Croix Manchot (étages bâtiment du bar-restaurant)	2021-2022	Commune	176 400,0		105 840,0		35 280,0		35 280,0	
C.78	3	Action	Grandris	Eglise de Grandris - Restauration clocher et façades	2021-2022	Commune	28 306,0			14 150,0	7 000,0		7 156,0	
C.79	2	Action	Grandris	Circuit du patrimoine bâti – restauration de la prison	2021	Commune	16 200,0				8 100,0		8 100,0	
C.80	2	Projet	Grandris	Réhabilitation de la place des platanes	2021-2023	Commune	350 000,0							
C.81	1	projet	Grandris	La croix Manchot – phase 2	2022-2024	Commune	250 000,0							
C.82	3	projet	Grandris	Déménagement de la cantine à l'école	2021-2023	Commune	200 000,0							
C.83	3	Projet	Grandris	Rénovation façade du bâtiment de l'ancienne mairie	2022-2023	Commune	35 000,0							
C.84	2	Projet	Grandris	Plan de déambulation dans le centre bourg	2021-2022	Commune	26 000,0					13 000,0	13 000,0	
C.85	3	Projet	Grandris	Création chemins piétons – sécurisation circulation	2023-2025	Commune	150 000,0							
C.86	3	projet	Grandris	Révision du PLU	2021-2024	Commune	25 000,0							
C.87	2	projet	Grandris	Circuit du patrimoine – croix	2022-2023	Commune	15 000,0							
C.88	3	Projet	Grandris	Réaménagement de la cour de l'école	2023-2025	Commune	50 000,0							
C.89	2	Projet	Grandris	Aménagement circuit fitness sur l'aire de loisirs	2023-2025	Commune	50 000,0							
C.90	1	Projet	Grandris	Renforcement de la voirie – chemin de la Prêle	2021-2023	Commune	100 000,0							
C.91	1	Projet	Grandris	Eclairage photovoltaïque	2021-2023	Commune	45 000,0							
C.92	2	Projet	Grandris	Installation d'un pigeonnier	2023-2024	Commune	15 000,0							
C.93	3	Projet	Joux	Auvent salle des fêtes	2023-2026	Commune								
C.94	1	Projet	Joux	Rénovation bâtiment boulangerie	2022-2026	Commune								
C.95	2	Action	Joux	Extension cantine garderie	2021-2022	CYRCEE	318 000,0		190 800,0		63 600,0		63 600,0	
C.96	2	Projet	Joux	Création cheminement doux	2023-2026	Commune								
C.97	3	Action	Joux	Accessibilité cimetière	2021	Commune	27 616,0				13 808,0		13 808,0	
C.98	2	Projet	Joux	Création salle des jeunes	2023-2026	Commune								
C.99	2	Projet	Joux	Réhabilitation école	2023-2026	Commune								
C.100	3	Action	Joux	Aménagement d'un silo à sel et création d'un espace de stockage	2021	Commune	18 956,0				9 479,0		9 478,0	
C.101	2	Projet	Joux	Réhabilitation terrain de tennis	2023-2026	Commune								
C.102	1	Action	Lamure-sur-Azergues	Amélioration énergétique des bâtiments : ECOLE – Rénovation du circuit de chauffage	2021	Commune	99 661,3		49 830,0		29 898,0		19 933,3	
C.103	1	Action	Lamure-sur-Azergues	Amélioration énergétique des bâtiments : ECOLE – isolation thermique par l'extérieur	2021	Commune	69 729,3		34 865,0		20 919,0		13 945,3	
C.104	1	Action	Lamure-sur-Azergues	Amélioration énergétique des bâtiments : Gendarmerie - Rénovation des menuiseries	2021	Commune	57 678,2				20 000,0		37 678,2	
C.105	1	Action	Lamure-sur-Azergues	Amélioration énergétique des bâtiments : Salle pluraliste – remplacement des luminaires et remise en peinture des extérieurs	2021	Commune	69 775,2				48 000,0		21 775,2	
C.106	3	Projet	Lamure-sur-Azergues	Mise en accessibilité – commune de Lamure-sur-Azergues	2022-2024	Commune	720 000,0		298 000,0	124 000,0	144 000,0		154 000,0	
C.107	2	Projet	Lamure-sur-Azergues	Aménagement d'une aire de jeux avec parcours de santé –	2022	Commune	70 000,0		28 000,0	14 000,0			28 000,0	

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
				Commune de Lamure-sur-Azergues										
C. 108	1	Projet	Lamure-sur-Azergues	Amélioration énergétique des bâtiments : ÉCOLE – Isolation par l'extérieur de la façade Nord	2022	Commune	45 000,0		22 500,0		9 000,0		13 500,0	
C. 109	2	Projet	Lamure-sur-Azergues	Aménagement d'une friche industrielle en parkings et logements – commune de Lamure-sur-Azergues	2023	Commune	950 000,0		475 000,0	95 000,0	190 000,0		190 000,0	
C. 110	2	Projet	Lamure-sur-Azergues	Maison commune pour nos aînés – commune de Lamure-sur-Azergues	2024	Commune	1 500 000,0		750 000,0	225 000,0	225 000,0	40 000,0	260 000,0	20 000,0
C. 111	3	Projet	Lamure-sur-Azergues	Voirie - Ralentissement côté Nord de la commune		Commune	100 000,0			10 000,0	30 000,0		40 000,0	
C. 112	3	Projet	Lamure-sur-Azergues	Relampage éclairage public	2022-2023	Commune	300 000,0		298 000,0	124 000,0	144 000,0		154 000,0	
C. 113	3	Action	Les-Sauvages	Aménagement parking	2021-2022	Commune	78 983,5		19 125,0		39 491,8		20 366,8	
C. 114	1	Projet	Les-Sauvages	Installation de borne de recharge électrique de véhicules	2021-2026	Commune								
C. 115	2	Action	Les-Sauvages	Démolition Maison Desseigne	2021	Commune	103 500,0				27 687,0	48 125,0	27 688,0	
C. 116	1	Projet	Les-Sauvages	Eclairage public	2021-2026	Commune	120 154,1						120 154,1	
C. 117	1	Action	Les-Sauvages	Menuiseries salle des fêtes	2021	Commune	8 761,8				4 380,9		4 380,9	
C. 118	2	Action	Les-Sauvages	Reconstruction de logements, bibliothèque, salle de sport... dans Maison Desseigne	2021-2022	Commune	563 250,0							
C. 119	1	Action	Les-Sauvages	Réfection de la toiture du bâtiment mairie	2021	Commune	17 023,1				8 511,6		8 512,0	
C. 120	2	Action	Meaux-la-Montagne	Lotissement communal	2021	Commune	63 152,0				31 576,0		31 576,0	
C. 121	1	Action	Meaux-la-Montagne	Restaurer volets mairie	2021	Commune	14 679,4				4 893,1	4 893,1	4 893,1	
C. 122	3	Action	Meaux-la-Montagne	Agrandissement et aménagement local de chasse		Commune	30 000,0							
C. 123	1	Projet	Meaux-la-Montagne	Rénovation des gîtes		Commune	50 000,0							
C. 124	1	Projet	Meaux-la-Montagne	Rénovation Mairie		Commune	150 000,0							
C. 125	1	Projet	Meaux-la-Montagne	Isolation salle d'animation		Commune	30 000,0							
C. 126	3	Projet	Meaux-la-Montagne	Aménagement du bourg		Commune	150 000,0							
C. 127	2	Projet	Poule-les-Echarneaux	Rénovation/modernisation du camping municipal	2022/2023	Commune								
C. 128	3	Action	Poule-les-Echarneaux	Mise en accessibilité du camping municipal	2021-2022	Commune	63 094,0		38 390,0			12 000,0	12 704,0	
C. 129	2	Projet	Poule-les-Echarneaux	Restaurant scolaire	2023-2026	Commune								
C. 130	1	Projet	Poule-les-Echarneaux	Rénovation énergétique / enr / panneaux photovoltaïques	2022-2026	Commune	39 000,0							
C. 131	3	Projet	Poule-les-Echarneaux	Création espace multi services (salle des associations + médiathèque)	2021-2022	Commune								
C. 132	2	Projet	Poule-les-Echarneaux	Lotissement communal	2023-2026	Commune								
C. 133	1	Projet	Poule-les-Echarneaux	Création d'un réseau de chaleur	2022-2026	Commune								

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maître d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.134	2	Projet	Poule-les-Echarneaux	Revalorisation du centre bourg	2023-2026	Commune								
C.135	1	Action	Poule-les-Echarneaux	Rénovation énergétique salle municipale/cantine scolaire	2021	Commune	109 320,8		64 000,0		23 000,0		22 320,8	
C.136	3	Action	Ranchal	Pôle multi-service	2021-2022	Commune	530 000,0		323 000,0	45 000,0	25 000,0	33 000,0	104 000,0	
C.137	1	Projet	Ranchal	Création d'une chaufferie collective	2022-2023	Commune	250 000,0							
C.138	2	Projet	Ranchal	Gîte de randonnée	2023-2025	Commune	300 000,0							
C.139	1	Action	Ronno	Rénovation cure	2021-2022	Commune	430 000,0		301 000,0		30 000,0		99 000,0	
C.140	2	Projet	Ronno	Requalification place de l'Eglise	2022-2023	Commune	170 000,0			34 000,0	51 000,0		85 000,0	
C.141	3	Projet	Ronno	Agrandissement et rénovation salle des fêtes	2022-2024	Commune	1 400 000,0		350 000,0	140 000,0	420 000,0	70 000,0	420 000,0	
C.142	2	Projet	Ronno	Accueil petite enfance	2025-2026	Commune	120 000,0		24 000,0	24 000,0	36 000,0		36 000,0	
C.143	1	Action	Saint-Appolinaire	Installation toilettes sèches	2021	Commune	5 624,8			2 812,9			2 813,0	
C.144	3	Projet	Saint-Appolinaire	Transformation d'un immeuble en mairie	2022	Commune	338 000,0							
C.145	3	Projet	Saint-Appolinaire	Construction salle des fêtes	2023	Commune	445 000,0							
C.146	2	Projet	Saint-Appolinaire	Aménagement paysager du centre bourg	2024	Commune	50 000,0							
C.147	2	Projet	Saint-Appolinaire	Poursuite de l'aménagement paysager centre bourg	2025	Commune	100 000,0							
C.148	2	Action	Saint-Bonnet-le-Troncy	Transformation du musée en commerce multi-services	2021-2023	Commune	360 196,0		150 000,0	50 000,0	80 000,0		80 196,0	
C.149	1	Projet	Saint-Bonnet-le-Troncy	Remplacement de la couverture du bâtiment communal	2022	Commune	46 759,0						36 759,0	10 000,0
C.150	3	Projet	Saint-Bonnet-le-Troncy	Aménagement place du lavoir	2024	Commune	40 000,0			10 000,0	6 000,0	16 000,0	8 000,0	
C.151	3	Action	Saint-Clément-sur-Valsonne	Restauration de la montée d'escalier Eglise Communale	2021	Commune	18 313,1		9 156,6				9 157,0	
C.152	1	Action	Saint-Clément-sur-Valsonne	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux	2021	Commune	106 445,0		53 222,5				53 223,0	
C.153	3	Projet	Saint-Clément-sur-Valsonne	Aménagement Sécurisation Accessibilité Centre Bourg	2022-2026	Commune	250 000,0							
C.154	3	Projet	Saint-Clément-sur-Valsonne	Réhabilitation Bâtiment Foyer Rural et Création Hébergement Collectif de Tourisme	2023-2026	Commune	250 000,0							
C.155	2	Action	Saint-Forgeux	Acquisition terrain pour micro-crèche	2021	Commune	100 000,0				50 000,0		50 000,0	
C.156	3	Action	Saint-Forgeux	Aménagement local du tram	2021	Commune	100 000,0		40 000,0	25 000,0		10 000,0	25 000,0	
C.157	2	Action	Saint-Forgeux	Parking route de Pontcharra « menuit »	2021	Commune	40 000,0						40 000,0	
C.158	2	Action	Saint-Forgeux	Parking route de Pontcharra « chirat »	2021	Commune	50 000,0						50 000,0	
C.159	1	Action	Saint-Forgeux	Réhabilitation et amélioration technique de la bibliothèque	2021	Commune	30 000,0			15 000,0		4 500,0	10 500,0	
C.160	2	Action	Saint-Forgeux	Voie douce (cheminement saint-Forgeux-Pontcharra)	2021	Commune	20 000,0						20 000,0	
C.161	2	Projet	Saint-Forgeux	Création d'une micro-crèche	2021-2023	Commune	700 000,0		175 000,0	105 000,0	175 000,0	70 000,0	175 000,0	
C.162	3	Action	Saint-Forgeux	Sécurisation entrée est et sortie ouest sur la rd7 du village	2021-?	Commune / Département	100 000,0		50 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	30 000,0	
C.163	3	projet	Saint-Forgeux	Création d'un trottoir entre Pontcharra et saint forgeux	2023	Commune	100 000,0				30 000,0		70 000,0	
C.164	2	Projet	Saint-Forgeux	Aménagement Place de la mairie	2024	Commune	300 000,0			45 000,0	75 000,0	30 000,0	150 000,0	

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.165	3	Projet	Saint-Forgeux	Création Hall auvent « salle polyvalente »	2025	Commune	300 000,0			60 000,0	60 000,0	30 000,0	150 000,0	
C.166	2	projet	Saint-Forgeux	Création Aire de loisir	2025	Commune	100 000,0			20 000,0	20 000,0	10 000,0	50 000,0	
C.167	2	Projet	Saint-Forgeux	Aménagement paysager de la micro crèche parking	2023	Commune	120 000,0						120 000,0	
C.168	2	Projet	Saint-Jean-la-Bussières	Achat du bâtiment de l'ancienne boulangerie pour l'aménager en point de vente pour une boulangerie	2023	Commune	150 000,0							
C.169	1	Action	Saint-Jean-la-Bussières	Consolidation de la berge Chemin de la Croix de Chandolant	2021	Commune	14 618,0						14 618,0	
C.170	1	projet	Saint-Jean-la-Bussières	Création d'un réseau de chaleur	2025-2026	Commune	170 000,0							
C.171	1	Action	Saint-Jean-la-Bussières	Drainage du cimetière « Le Goutailard »	2021	Commune	31 300,0				15 600,0		15 700,0	
C.172	1	Projet	Saint-Jean-la-Bussières	Extinction de l'éclairage public – Modification de l'éclairage avec LED	2024	Commune	200 000,0							
C.173	1	Action	Saint-Jean-la-Bussières	Réfection de la toiture de l'Eglise	2021	Commune	37 397,9		17 384,0	12 528,0			7 485,9	
C.174	3	projet	Saint-Jean-la-Bussières	Sécurisation de la RD 308 entrée côté Thizy Les Bourgs	2021-2023	Commune	300 000,0							
C.175	1	Projet	Saint-Jean-la-Bussières	Création d'une place de parking avec prise de recharge pour véhicule électrique	2025	Commune	15 000,0							
C.176	1	Projet	Saint-Jean-la-Bussières	Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie	2025	Commune	40 000,0							
C.177	2	Action	Saint-Just-d'Avray	Réaménagement du jardin public	2022	Commune	14 754,0				7 377,0		7 377,0	
C.178	3	Projet	Saint-Just-d'Avray	Réhabilitation façades et zinguerie de l'Eglise	2022	Commune	50 000,0			30 000,0	10 000,0		10 000,0	
C.179	1	Projet	Saint-Just-d'Avray	Réhabilitation mairie : rénovation énergétique et mise en accessibilité	2022-2023	Commune	500 000,0	100 000,0	200 000,0		100 000,0		100 000,0	
C.180	3	Projet	Saint-Just-d'Avray	Création d'un local associatif	2025	Commune	200 000,0		50 000,0	50 000,0	40 000,0	20 000,0	40 000,0	
C.181	1	Projet	Saint-Just-d'Avray	Création réseau de chaleur avec chaudière bois	2025-2026	Commune	700 000,0	140 000,0	350 000,0		70 000,0		140 000,0	
C.182	2	Projet	Saint-Just-d'Avray	Création d'un sentier touristique	2022-2023	Commune	10 000,0				5 000,0		5 000,0	
C.183	2	Projet	Saint-Just-d'Avray	Changement et aménagement du bar de l'auberge des sapins	2022-2023	Commune	50 000,0					23 750,0	26 250,0	
C.184	3	Action	Saint-Just-d'Avray	Divers travaux de voirie, local technique, columbarium		Commune	16 610,0					8 305,0	8 305,0	
C.185	3	Projet	Saint-Marcel-l'Éclairé	Réhabilitation des façades intérieures et extérieures de l'église	2024	Commune								
C.186	1	Projet	Saint-Marcel-l'Éclairé	Changement des huisseries de la salle des fêtes	2022	Commune	60 000,0							
C.187	1	Projet	Saint-Marcel-l'Éclairé	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport	2023-2024	Commune	150 000,0							
C.188	2	Projet	Saint-Marcel-l'Éclairé	Création d'un groupe scolaire	2023-2026	Commune								
C.189	3	Action	Saint-Nizier-d'Azergues	Accès PMR et réfection de la terrasse du commerce "Au cœur du village"	2021	Commune	11 134,0			5 567,0			5 567,0	

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.190	2	Projet	Saint-Nizier-d'Azergues	Aménagement du square	2022-2026	Commune								
C.191	2	Action	Saint-Nizier-d'Azergues	Création d'un complexe scolaire	2021-2022	Commune	700 000,0		280 000,0	140 000,0	140 000,0		140 000,0	
C.192	1	Action	Saint-Nizier-d'Azergues	Transition énergétique et mise aux normes de l'accessibilité PMR /Local commercial "Au cœur du village"	2021	Commune	52 241,4		20 896,6	10 448,3	10 448,3		10 448,3	
C.193	3	Action	Saint-Nizier-d'Azergues	Réhabilitation logements Bât. Mairie	2021	Commune	24 301,0			12 150,5			12 150,5	
C.194	1	Action	Saint-Nizier-d'Azergues	Rénovation énergétique de l'agence Postale communale et des appartements supérieurs	2021	Commune	100 523,0		40 209,0	20 105,0	20 105,0		20 104,0	
C.195	2	Projet	Saint-Nizier-d'Azergues	Aménagement du Centre Bourg	2022-2026	Commune								
C.196	3	Projet	Saint-Nizier-d'Azergues	Création d'une salle des fêtes	2023-2024	Commune	1 200 000,0							
C.197	2	Projet	Saint-Nizier-d'Azergues	Préau de l'école		Commune								
C.198	1	projet	Saint-Nizier-d'Azergues	Eclairage public		Commune								
C.199	2	Projet	Saint-Romain-de Popay	Extension et aménagement de la cantine scolaire et de la cuisine	2023	Commune	300 000,0		60 000,0		95 000,0	50 000,0	95 000,0	
C.200	2	Action	Saint-Romain-de Popay	Agrandissement et rénovation de la salle des fêtes en maison de santé pluridisciplinaire	2022	Commune	1 250 000,0		400 000,0	200 000,0	325 000,0		325 000,0	
C.201	3	Action	Saint-Romain-de Popay	Participation à la construction de 16 nouveaux logements	2021-2022	Commune	224 440,0		50 000,0		75 000,0		99 440,0	
C.202	2	Projet	Saint-Romain-de Popay	Construction d'une résidence locative pour personnes âgées	2025-2026	Commune	1 500 000,0		600 000,0	400 000,0	250 000,0		250 000,0	
C.203	3	Projet	Saint-Romain-de Popay	Construction d'une salle des fêtes	2023-2024	Commune	2 000 000,0		800 000,0	200 000,0	400 000,0	50 000,0	550 000,0	
C.204	1	Projet	Saint-Romain-de Popay	Rénovation et mise en conformité de la salle polyvalente	2023-2024	Commune	500 000,0		200 000,0	75 000,0	100 000,0		125 000,0	
C.205	3	Action	Saint-Vincent-de-Reins	Changement des WC publics	2021	Commune	30 140,0		10 468,0	13 644,0			6 029,0	
C.206	3	Action	Saint-Vincent-de-Reins	Rénovation du cimetière	2021-2022	Commune	45 439,5				20 000,0		5 439,5	
C.207	2	Projet	Saint-Vincent-de-Reins	Création d'une aire de service pour camping-car	2022	Commune	5 000,0							
C.208	2	Projet	Saint-Vincent-de-Reins	Création d'un lotissement	2021-2026	Commune								
C.209	1	Projet	Saint-Vincent-de-Reins	Création d'une retenue d'eau réservée à l'agriculture	2023-2026	Commune								
C.210	3	projet	Saint-Vincent-de-Reins	Rénovation et mise aux normes de l'église	2021	Commune								
C.211	2	Projet	Saint-Vincent-de-Reins	Mise en valeur du village	2023-2026	Commune								
C.212	2	Projet	Saint-Vincent-de-Reins	Panneaux d'information sur les exploitants agricoles, commerces, artisans et industries	2023-2026	Commune								
C.213	1	Projet	Saint-Vincent-de-Reins	Pose de panneaux solaires ou photovoltaïques sur les bâtiments communaux	2023-2026	Commune								

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maître d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.214	3	projet	Saint-Vincent-de-Reins	Réfection des barrières de sécurité sur les routes communales	2023-2026	Commune								
C.215	1	projet	Saint-Vincent-de-Reins	Rénovation énergétique et phonique des appartements communaux	2023-2026	Commune								
C.216	2	Projet	Tarare	Aménagement des abords de l'îlot Amboise Croizat	2020-2024	Commune	400 000,0		40 000,0	100 000,0	100 000,0		160 000,0	
C.217	2	Projet	Tarare	Aménagement des espaces pour les centres de loisirs		Commune	500 000,0		150 000,0		150 000,0		200 000,0	
C.218	1	Action	Tarare	Réhabilitation du Centre social Thomassin	2021-2023	Commune	250 000,0		60 000,0				90 000,0	100 000,0
C.219	2	Action	Tarare	Construction d'un complexe sportif	2021-2023	Commune	8 820 000,0		2 164 000,0	2 026 153,0	600 000,0		4 029 847,0	
C.220	2	Action	Tarare	Acquisition et aménagement de locaux pour une crèche privée	2021-2022	Commune	350 000,0				100 000,0		100 000,0	150 000,0
C.221	2	Action	Tarare	Restaurant scolaire Radisson	2021-2023	Commune	340 000,0		80 000,0		23 000,0		237 000,0	
C.222	3	Action	Tarare	Relocalisation de l'entraide sur l'ancien ténement de Enedis / Engie	2021/2022	Commune	1 635 667,0		631 500,0	200 000,0	200 000,0		100 000,0	1 078 500,0
C.223	2	Action	Tarare	Création d'un Espace Jeunes	2021/2022	Commune	195 000,0		20 000,0		20 000,0		10 000,0	50 000,0
C.224	2	Action	Tarare	Réhabilitation du centre Malraux	2021/2022	Commune	20 000,0						20 000,0	
C.225	2	Action	Tarare	Aménagement du jardin de la Halle	2021/2022	Commune	50 000,0				10 000,0		40 000,0	
C.226	2	Action	Tarare	Construction d'une Maison de Santé	2021/2022	Commune	2 539 077,0			200 000,0			200 000,0	2 139 077,0
C.227	3	Projet	Tarare	Création d'une Maison des Associations	?	Commune	1 000 000,0		100 000,0		100 000,0		800 000,0	
C.228	2	Projet	Tarare	Amélioration du parc Thivel	2022	Commune	50 000,0		21 000,0				19 000,0	10 000,0
C.229	2	Action	Tarare	Engagement de la requalification de la partie Est de l'ancien hôpital de Tarare	2021-2023	Commune	310 000,0			155 000,0	77 500,0		77 500,0	
C.230	3	Action	Tarare	Agenda d'accessibilité programmée	2021-2023	Commune	1 033 000,0							
C.231	3	Action	Tarare	Création d'un Pôle de Solidarités	2021-2022	Commune	402 221,0		100 809,0	100 000,0	120 966,0		80 444,0	
C.232	2	Action	Tarare	Réhabilitation et extension de la crèche Au Pays des Doucous	2022-2023	Commune	200 000,0				15 000,0		40 000,0	145 000,0
C.233	3	Projet	Tarare	Requalification du second tronçon de la RN7	2024	Commune	1 000 000,0		200 000,0		200 000,0		600 000,0	
C.234	3	Action	Tarare	Mise en place du stationnement intelligent	2021	Commune	100 000,0				30 000,0	40 000,0	30 000,0	
C.235	1	Action	Tarare	Rénovation thermique et réfection des toitures des gymnases Perrier et Jourlin	2021-2022	Commune	820 000,0		392 153,0	73 047,0	190 800,0		164 000,0	
C.236	2	Projet	Tarare	Rénovation urbaine de l'ancien hospice Providence	2021-2027	Commune	2 500 000,0							
C.237	2	Projet	Tarare	Aménagement d'un espace vert paysagé, ludique et pédagogique en entrée de ville Ouest	2022	Commune	240 000,0							
C.238	2	Projet	Tarare	Requalification de l'ancienne usine de moulinage JB Martin et de ses abords	2021-2024	Commune, COR et privés	10 000 000,0							
C.239	2	Action	Tarare	Création d'un double bowl et requalification du square du vert Galland	2021	Commune	168 130,0		18 844,0	86 760,0	28 900,0		33 626,0	
C.240	3	Projet	Tarare	Création d'un Espace France Service	2022	Commune								
C.241	1	Action	Thizy-les-Bourgs	Acquisition d'ombrières photovoltaïques (PVD)	2021	Commune	265 000,0							

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.242	3	Action	Thizy-les-Bourgs	Aménagement de locaux associatifs – Rue Christorée (PVD)	2021	Commune	450 000,0		235 000,0		75 000,0		90 000,0	50 000,0
C.243	2	Action	Thizy-les-Bourgs	Aménagement d'un tiers-lieu socio-culturel (PVD)	2021-2023	Commune	1 854 875,0		608 750,0	100 000,0	150 000,0	50 000,0	946 125,0	
C.244	1	Action	Thizy-les-Bourgs	Installation d'éclairages photovoltaïques (PVD)	2021	Commune	150 000,0	59 988,0	30 000,0	29 996,0			30 016,0	
C.245	2	Action	Thizy-les-Bourgs	Lotissement « Les Pierres plantées » (PVD)	2021	Commune								
C.246	2	Action	Thizy-les-Bourgs	Mise en valeur des traboules et sentiers ouvriers. (PVD)	2021-2023	Commune	170 243,0		42 561,0		60 000,0		67 682,0	
C.247	2	Action	Thizy-les-Bourgs	Poursuite de la rénovation du centre de Thizy (PVD)	2022	Commune	600 000,0							
C.248	2	Action	Thizy-les-Bourgs	Requalification du quartier de la Claire (PVD)	2021-2024	Commune	928 030,0							
C.249	2	Action	Thizy-les-Bourgs	Poursuite de la revitalisation des centres-bourgs à Mardore et La-Chapelle-de-Mardore (PVD)	2021	Commune	512 275,0		256 138,0	100 000,0	70 000,0		86 137,0	
C.250	3	Action	Thizy-les-Bourgs	Travaux mairie centrale (PVD)		Commune	400 000,0		145 000,0		25 000,0		230 000,0	
C.251	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Halle commerçante - ORI (PVD)		Commune	600 000,0							
C.252	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Participation à une foncière - ORI commerce		Commune								
C.253	3	Projet	Thizy-les-Bourgs	Amélioration de la place du souvenir français à Bourg-de-Thizy (PVD)	2025	Commune	400 000,0							
C.254	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Aménagement d'un nouveau lotissement innovant (PVD)	2024	Commune								
C.255	3	Projet	Thizy-les-Bourgs	Extension de la vidéo protection (PVD)	2025	Commune	55 000,0							
C.256	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Pôle de loisirs à Marnand (PVD)	2022-2023	Commune	400 000,0							
C.257	3	Projet	Thizy-les-Bourgs	Réhabilitation des locaux de la fanfare (PVD)	2025	Commune	250 000,0							
C.258	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Requalification de la place du grand creux (PVD)	2024	Commune	500 000,0							
C.259	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Requalification de l'ancienne piscine (PVD)	2023-2024	Commune	600 000,0							
C.260	2	Projet	Thizy-les-Bourgs	Valorisation du parc de la mairie (PVD)	2024	Commune	400 000,0							
C.261	2	Projet	Vaisonne	Agrandissement de l'auberge de la Vallée et aménagement des abords	2022-2023	Commune	116 000,0							
C.262	2	Action	Vaisonne	Aménagement de l'aire de tourisme et de loisirs du Beaujolais Vert	2021-2022	Commune	255 890,0		107 618,0	52 000,0			51 272,0	45 000,0
C.263	2	Action	Vaisonne	Création d'une aire de stationnement dans le centre du village	2021-2022	Commune	99 860,0				49 930,0		49 930,0	
C.264	3	Projet	Vaisonne	Salle des fêtes par réhabilitation d'un bâtiment existant	2022-2024	Commune	1 500 000,0							
C.265	1	Action	Vaisonne	Réhabilitation énergétique de l'ancienne bibliothèque	2021-2022	Commune	104 500,0		43 500,0				61 000,0	
C.266	1	Action	Vaisonne	Rénovation énergétique du Centre Technique Municipal	2021-2022	Commune	57 900,0		24 200,0				33 700,0	
C.267	3	Action	Vaisonne	Aménagement et sécurisation de l'entrée du village	2021-2022	Commune	50 000,0						50 000,0	
C.268	3	Action	Vindry-sur-Turdine	Abords du stade Roger Marduel (partie Nord)	2021	Commune	208 333,0		90 000,0	20 000,0	40 000,0		58 333,0	

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maître d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
C.269	1	Action	Vindry-sur-Turdine	Construction d'un équipement pour activités musicales et associatives	2022-2023	Commune	2 548 333,3	50 000,0	800 000,0	350 000,0	240 000,0		1 107 533,3	
C.270	2	Action	Vindry-sur-Turdine	Aménagement du centre bourg Dareizé	2021-2022	Commune	483 333,3		190 000,0		40 000,0	40 000,0	213 333,3	
C.271	1	Action	Vindry-sur-Turdine	Rénovation de façades et isolation thermique école Alice Salanon	2021-2022	Commune	208 333,0		100 000,0		50 000,0		58 333,0	
C.272	2	Action	Vindry-sur-Turdine	Acquisition et aménagement du local de la micro crèche Les P tits Olmes	2021-2022	Commune	404 166,7		150 000,0		80 000,0	40 000,0	87 000,0	48 000,0
C.273	1	Action	Vindry-sur-Turdine	Equipement pour la nouvelle restauration collective	2021-2022	Commune	66 667,0		40 000,0				26 667,0	
C.274	2	Projet	Vindry-sur-Turdine	Aire de jeux et de loisirs pour les enfants et adolescents	2023-2024	Commune	300 000,0		100 000,0		50 000,0		150 000,0	
C.275	3	Projet	Vindry-sur-Turdine	Aménagement du centre bourg de SAINT LOUP	2022-2023	Commune	500 000,0		200 000,0		40 000,0		260 000,0	
C.276	1	Projet	Vindry-sur-Turdine	Aménagement Paysagers pour Gestion différenciée des Esp Publics	2021-2023	Commune	60 000,0		20 000,0				40 000,0	
C.277	2	Projet	Vindry-sur-Turdine	Aménagement stade de foot de Saint Loup	2023-2024	Commune	150 000,0			70 000,0	40 000,0		40 000,0	
C.278	1	Projet	Vindry-sur-Turdine	Bâtimts publics travaux de rénovation énergétique	2023-2025	Commune	2 000 000,0		500 000,0				1 500 000,0	
C.279	2	Projet	Vindry-sur-Turdine	Construction d'une résidence Séniors		Commune								
C.280	2	Projet	Vindry-sur-Turdine	Création d'une voie douce entre Saint-Forgeux et Pontcharra	2023-2024	Commune	20 000,0				8 000,0		12 000,0	
C.281	2	Projet	Vindry-sur-Turdine	Equipement sportif scolaire Alice Salanon	2022-2024	Commune	1 800 000,0		300 060,0	199 980,0		79 920,0	1 220 040,0	
C.282	2	Projet	Vindry-sur-Turdine	Espaces périscolaires Dareizé	2023-2025	Commune	1 000 000,0		300 000,0		80 000,0		620 000,0	
COR.01	1	Projet	COR	Rénovation de l'antenne COR et du centre d'hébergement Jean Recorbet	2023	COR	390 000,0							
COR.02	1	Projet	COR	Liaison cyclable Amplepuis-Cublize	2021-2023	COR	1 320 000,0	264 000,0	792 000,0			264 000,0		
COR.03	1	Action	COR	Cheminement doux Joux-Tarare	2021-2022	COR	393 400,0		196 700,0			196 700,0		
COR.04	1	Projet	COR ou SMLS	Aménagement et remplacement de toilettes sèches sur le site du Lac des Sapins	2023-2026	COR / SMLS	60 000,0							
COR.05	1	Projet	COR	Renouvellement et diversification de la forêt	2021-2026	COR	25 000,0							
COR.06	1	Projet	COR ou SMLS	Réhabilitation de l'éclairage public du Lac des Sapins	2022-2023	COR / SMLS	120 000,0					60 000,0		60 000,0
COR.07	1	Action	COR	Elaborer un schémas Directeur Cyclable	2021	COR	50 000,0	10 000,0	30 000,0			10 000,0		
COR.08	1	Action	COR	Station By COR de 8 Vélos à assistance électrique (VAE) en libre service à Lamure-sur-Azergues	2022-2026	COR	41 400,0	29 920,0				11 480,0		
COR.09	1	Projet	COR	Acquisition de nouveaux VAE	2021-2027	COR	30 000,0			9 000,0		21 000,0		
COR.10	1	Projet	COR	Maillage du territoire en Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)	2022-2026	COR	500 000,0		250 000,0			250 000,0		

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
COR.11	1	Projet	COR	Acquisition de véhicules fonctionnant aux carburants alternatifs (GNV, électrique...)	2023-2026	COR	300 000,0							
COR.12	1	Projet	COR	Accompagnement au développement d'une station-service à carburants alternatifs sur le secteur à Thizy-les-Bourgs	2023-2025	COR	400 000,0							
COR.13	1	Projet	COR	Accompagnement au développement d'une station-service à carburants alternatifs sur le secteur de Tarare	2023-2025	COR	500 000,0							
COR.14	1	Projet	COR	Travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement		COR	1 500 000,0							
COR.15	1	Projet	COR	Réhabilitation de la Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Les Sauvages	2022	COR	750 000,0							
COR.16	1	Projet	COR	Amélioration des performances énergétiques du centre nautique Aquaval	2024-2026	COR	1 650 000,0							
COR.17	1	Action	COR	Plate-forme de rénovation énergétique et éco-passeport	2021-2027	COR	3 143 184,0							
COR.18	1	Action	COR	Structuration d'un fonds local en faveur de la transition énergétique	2021-2022	COR	182 036,2		145 629,0			36 407,2		
COR.19	1	Projet	COR	Déploiement du compostage partagé	2022-2023	COR	40 000,0							
COR.20	1	Projet	COR	Collecte des cartons bruns en apport volontaire	2022-2023	COR	110 000,0							
COR.21	1	Projet	COR	Mise aux normes de la plateforme de déchets verts de Thizy-les-Bourgs	2022-2023		220 000,0	330 390,0						
COR.22	1	Projet	COR	Mise en conformité de l'ancienne décharge de Tarare	2023-2024	COR	350 000,0	255 404,0						
COR.23	1	Projet	COR	Etude pour le développement de projets photovoltaïques	2021-2022	COR	100 000,0							
COR.24	1	projet	COR	Investissement photovoltaïque - 3ème tranche des travaux	2023-2026	COR	500 000,0					500 000,0		
COR.25	1	Projet	COR	Etude et accompagnement des projets d'hydroélectricité	2021-2022	COR	40 000,0					40 000,0		
COR.26	1	Projet	COR	Etude et accompagnement au développement de la méthanisation territoriale	2022-2024	COR	100 000,0		30 000,0			70 000,0		
COR.27	1	Projet	COR	Etude et accompagnement au développement des réseaux de chaleur bois énergie (er géothermie)	2021-2022	COR	40 000,0		20 000,0			20 000,0		
COR.28	1	Projet	COR	Animation pédagogique auprès des scolaires / grand public	2023-2024	COR	80 000,0							
COR.29	1	Projet	COR	Structuration d'une filière en économie circulaire dans le cadre du protocole habitat	2021-2024	COR	150 000,0							

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
COR.30	1	Action	COR	Projet agro-environnementaux et climatique (PAEC) Beaujolais élargie (Période de transition)	2015-2022	COR	2 967 000,0	1 870 546,0	570 000,0			323 474,0		204 636,0
COR.31	1	Projet	COR	Politique alimentaire locale (PAT)		Département								
COR.32	1	Action	COR	Réfection et rénovation énergétique de la piscine tournesol de Cours	2021-2022	COR	2 950 000,0		418 750,0	400 000,0	300 000,0	1 150 250,0		681 000,0
COR.33	3	Action	COR	Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG)	2021	COR	50 000,0		25 000,0			25 000,0		
COR.34	3	Projet	COR	Etudes pré-opérationnelle sur les secteurs dégradés	2021-2025	COR	280 000,0		140 000,0			140 000,0		
COR.35	3	Projet	COR	Structuration à l'intervention d'une foncière	2022-2027	COR	80 000,0		40 000,0			40 000,0		
COR.36	3	Action	COR	Etude sur les logements vacants	2021-2022	COR	100 000,0		50 000,0			50 000,0		
COR.37	3	Projet	COR	Mise en place du permis de louer	2022-2027	COR								
COR.38	3	Projet	COR	Soutien à la compétence urbanisme et animation de la réflexion intercommunale	2022-2023	COR	53 000,0							
COR.39	1	Projet	COR	Opération Restauration Immobilière (ORI)	2022-2023	COR	6 000 000,0							
COR.40	1	Projet	COR	Opération complexes d'habitat dégradé	2022-2027	COR	4 800 000,0		2 640 000,0			2 160 000,0		
COR.41	1	Projet	COR	Résorption de l'habitat insalubre (RHI) sur l'îlot Cours Royale à Tarare	2022-2023	COR	2 500 000,0							
COR.42	3	Projet	COR	Soutien aux opérations de démolition portées par les opérateurs sociaux	2021-2027	COR	2 545 000,0							
COR.43	3	Projet	COR	Soutien aux opérations de production portées par les opérateurs sociaux	2021-2027	COR								
COR.44	3	Action	COR	Transition numérique des collectivités	2021-	COR	449 500,0							
COR.45	3	Action	COR	Transition numérique des collectivités (PVD)	2021	COR	106 000,0							
COR.46	3	Projet	COR	Acquisition de locaux pour le futur siège de la COR	2023	COR	5 000 000,0							
COR.47	3	Action	COR	Extension et mise en accessibilité du bâtiment du service Gestion des déchets	2021-2022	COR	515 000,0		257 500,0			257 500,0		
COR.48	3	Action	COR	Passerelle de la GARE	2021	COR	1 000 000,0			500 000,0		500 000,0		
COR.49	3	Projet	Centre Hospitalier du Beaujolais Vert	Programme de reconstruction des EHPAD du centre hospitalier du Beaujolais Vert	2022-2026	Centre Hospitalier du Beaujolais Vert	25 000 000,0							
COR.50	3	Projet	COR	Aménagement de voirie (renforcement Voutes de la Turdine)	2022-2023	COR	1 020 000,0		300 000,0		250 000,0	470 000,0		
COR.51	3	Action	COR	Programme de voirie annuelle	2021-2026	COR	1 900 000,0							

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
COR.52	3	Projet	COR	Déploiement d'un système de vidéo-protection	2022	COR	50 000,0		15 000,0	25 000,0		10 000,0		
COR.53	3	Action	COR ou SMLS	Aménagement d'une zone de stockage en sortie du Lac	2021-2022	COR	320 000,0							
COR.54	2	Action	COR	Campus connecté	2021-2026	COR	570 000,0		300 000,0			270 000,0		
COR.55	2	Projet	COR ou SMLS	Requalification de l'espace public au Lac des Sapins	2027	COR / SMLS	330 000,0							
COR.56	2	Action	COR	Travaux à la Manufacture de Thizy les Bourgs pour la réhabilitation de l'Ecomusée du Haut-Beaujolais	2021-2024	COR	5 009 000,0		2 300 000,0		300 000,0	2 059 000,0		350 000,0
COR.57	2	Action	COR	Poursuivre le développement du numérique dans les écoles	2021-2022	COR	585 794,0		330 390,0					
COR.58	2	Action	COR	Requalification des chalets du camping	2021-2026	COR	1 300 000,0							
COR.59	2	Projet	COR	Requalification du gîte de groupe	2026-2027	COR	250 000,0			50 000,0		200 000,0		
COR.60	2	Action	COR	Requalification du village des cabanes dans les arbres	2021-2022	COR	381 800,0		190 900,0	70 000,0		120 900,0		
COR.61	2	Projet	COR	Mise aux normes PMR du bâtiment accueillant l'auberge paysanne La Voisinée	2024-2025	COR	160 000,0							
COR.62	2	Projet	COR	Aménagement d'une structure artificielle d'escalade	2026	COR	950 000,0							
COR.63	2	Projet	COR	Requalification du chalet de l'activité pédalos et acquisition d'un ponton flottant	2025	COR	90 000,0							
COR.64	2	Projet	COR ou SMLS	Reprise des voiries du Lac des Sapins	2024-2027	COER / SMLS	200 000,0							
COR.65	2	Action	COR ou SMLS	Remplacement du plateau de la baignade biologique	2021	COR / SMLS	150 000,0							
COR.66	2	Projet	COR ou SMLS	Remplacement du liner de la baignade biologique		COR / SMLS	800 000,0							
COR.67	2	Projet	COR et EPORA	Traitement des friches industrielles	2021-2026	COR/EPORA								
COR.68	2	Projet	COR	Aménagement des zones d'activités	2021-2026	COR	8 000 000,0					8 000 000,0		
COR.69	2	Action	COR	Aide à l'investissement immobilier d'entreprise	2021-2026	COR	1 500 000,0					1 500 000,0		
COR.70	2	Action	COR	Fonds d'aide à la rénovation des locaux commerciaux	2020-2023	COR	350 000,0					350 000,0		
COR.71	2	Projet	COR	Création de desserte forestière	2024-2026	COR	500 000,0							
COR.72	2	Projet	COR et groupe d'éleveurs	Projet fromage local "Promotion de la Beaujonomie"	2021	Groupe d'éleveurs / COR								
COR.73	2	Action	COR	Rénovation de l'abattoir Rhône Ouest	2021-2024	COR	4 570 000,0		1 715 120,0			2 854 880,0		
COR.74	2	Projet	Département du Rhône	Améliorer la liaison A89 à Amplepuis		Département du Rhône	30 000 000,0		10 000 000,0		10 000 000,0	10 000 000,0		
COR.75	2	Projet	COR	Téléphonie COR		COR	35 000,0							
COR.76	2	Projet	COR	Achat d'un pool de robot programmable (école élémentaire et maternelle)	2021	COR	5 000,0					5 000,0		

N° fiche	Orientation	Fiche	Commune/COR	Intitulé de l'opération	Calendrier	Maitre d'Ouvrage	Montant total de l'opération	Part Europe	Part Etat	Part Région	Part Département	COR	Commune	Autres
COR.77	2	Projet	COR	Développement de service à la personne	2022-2023	COR								
COR.78	2	Action	COR	Ingénierie : Manager de commerce	2021-2022	COR	84 000,0						59 000,0	25 000,0
COR.79	2	Action	COR	Ingénierie : chef de projet PVD	2021-2027	COR	252 000,0		126 000,0				63 000,0	63 000,0
COR.80	2	Projet	COR	Ingénierie : BIM	2021-2022	COR	45 000,0							
COR.81	2	Projet	COR	Chef de projet CRTE	2024-2026	COR								

Annexe 5 : Les indicateurs de résultat et d'objectif

Orientation 1	Enjeu	Indicateurs
<p>Faire de la transition écologique le fil rouge du Projet de Territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie</p>	<p>Baisser la consommation énergétique dans tous les secteurs et afficher une ambition forte sur la rénovation énergétique des logements, des locaux industriels et tertiaires et bâtiments publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Baisse de 30% des consommations énergétiques sur l'ensemble des secteurs entre 2015 et 2030 (PCAET) *Pourcentage de rénovation BBC / l'ensemble des projets accompagnés *37 500 m² de bâtiments tertiaires rénovés à 2024 *Nombre d'industriels accompagnés *Nombre d'accompagnement sur le secteur tertiaire *37 500m² de bureaux sur le secteur tertiaire rénovés à 2024 Rénovation globale et performante de 2 400 maisons individuelles (14% du parc) *Rénovation globale et performante de 1 600 logements collectifs (18% du parc) *6 600 foyers mettant en place des actions d'efficacité énergétique (31% des ménages) *Rénover un minimum de 500 maisons chauffées au fuel pour un objectif de 200 conversions vers du chauffage bois ou gaz *Progression de 10% des pratiques de mobilité douce, sur les mobilités quotidiennes (principalement domicile-travail) *Renouvellement de 14% du parc de véhicules des particuliers en faveur de véhicules consommant moins de 3litres/100km (ou électrique, hybride ou hydrogène). *1/4 des exploitations agricoles met en place des actions d'efficacité énergétique
	<p>Soutenir la production d'énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> *28% des consommations d'énergies proviennent d'une production énergie locale et durable en 2030 (PCAET) *nombre de GWh/an produit par filières *Nombre de réseaux de chaleurs bois en fonctionnement à 2030 *Augmentation de 4 GWh de la consommation de bois énergie domestique *Réalisation d'une unité de méthanisation territoriale à 2024 *Réalisation de 3 unités de méthanisation à la ferme en 2024 *500 maisons équipées de solaire thermique en 2024 *2 400 toitures de maisons équipées en solaire photovoltaïque *47 toits issus du patrimoine public ou privé équipés en solaire photovoltaïque *1 000 places de parkings couvertes par des ombrières photovoltaïques en 2024 *19 ha de parc au sol en 2024 *220 nouveaux logements équipés de PAC géothermiques
	<p>Anticiper la mise en œuvre du ZAN « Zéro artificialisation nette » et développer une stratégie de sobriété foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Elaboration d'un observatoire du foncier et d'une stratégie foncière *Disposer d'un Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) » *Préserver le volume de séquestration carbone de la COR (supérieur aux émissions de GES du territoire) *Nombre de zones d'activités exemplaires et bâtiments exemplaires créés *Part des friches industrielles réhabilitées sur le territoire de la COR *Disposer d'un document stratégie/un observatoire pour lutter contre la vacance *Nombre de primo-contact et pourcentage de logements vacants rénovés remis sur le marché *Nombre d'opération en ORI, RHI et opération complexes d'habitat réalisé. *Structuration d'une filaire en économie circulaire dans le domaine du bâtiment.

Préserver les ressources et la biodiversité et aider le territoire et ses acteurs à s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

*Baisse de 22% des émissions de gaz à effet de serre sur la COR entre 2015 et 2030

*Nombre d'agriculteurs mobilisant les mesures agro environnementales pour valoriser des pratiques favorables à la biodiversité et au maintien des surfaces en herbes et zones humides

*Baisse de 10 % de la consommation en eau d'ici 2025 et 25 % d'ici 2040 (objectifs issus des assises de l'eau)

*Nombre de projets sylvicoles visant l'adaptation au changement climatique et le changement de pratique

*Disposer d'une stratégie forestière

*Nombre d'agriculteurs accompagnés en vue d'améliorer la performance économique et environnementale des exploitations

*Disposer d'un plan paysage

*Nombre de composteurs distribués aux habitants par année ;

*Taux de refus du tri des habitants sur les emballages recyclables par an.

Produire et consommer autrement

Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de labellisation environnementale

Porter la part des EnR à 28% de la consommation d'énergie du territoire en 2030

Nombre d'entreprises impliquées dans une démarche d'écologie industrielle territoriale

Nombre de projets économiques qui créent et fixent de l'emploi localement

	Enjeux	Indicateurs
<p>Orientation n° 2 : Mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire</p>	<p>Améliorer la connectivité avec les territoires environnants, notamment la Métropole et la mobilité au sein du territoire</p>	<p>*Disposer d'un plan/Schéma global de déplacement en partenariat avec les autres EPCI voisines et en lien avec le nouvel établissement public (suite SYTRAL) *Nombre d'utilisateurs des vélos avec ou sans assistance électrique sur la COR * Nombre de kilomètres de piste cyclable</p>
	<p>Faire de l'habitat un vecteur d'attractivité du territoire</p>	<p>*Nombre de logements réalisés adaptés aux jeunes couples sans enfant *Nombre de logements réalisés adaptés aux jeunes couples avec enfants *Nombre de nouvelles formes de logements réalisés</p>
	<p>Défendre l'identité industrielle du territoire, capter et incuber des projets à haute valeur ajoutée</p>	<p>*Nombre d'outils réglementaires et d'outils de prescription en lien avec l'identité patrimoniale du territoire adopter par la collectivité *Nombre de rénovation de friches industrielles</p>
	<p>Développer l'économie de proximité, favoriser le développement des emplois non délocalisables et répondant aux qualifications locales</p>	<p>* Evolution de la taxe de séjour * Nombre d'hébergement touristique créé sur le territoire *Chiffre d'affaire générée par la plateforme locale de rénovation en faveur des artisans du BTP *Nombre de points de ventes de produits locaux * Nombre de professionnels du bâtiment formé via des chantiers démonstrateurs pour une montée en compétence des artisans locaux *Nombre d'emploi perenne créé par ha consommé en ZAC notamment</p>
	<p>Développer un haut niveau de services, promouvoir la qualité de vie et développer l'image du territoire</p>	<p>*Au moins 15 000 visiteurs par an pour l'Ecomusée du Haut-Beaujolais à compter de sa réouverture. *Toucher au moins 7 500 personnes par saison grâce aux manifestations culturelles et ateliers organisés par la COR.</p>

Orientation 3	Enjeux	Indicateurs
<p>Lutter contre un développement du territoire à 2 vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales</p>	<p>Organiser le territoire à partir de 3 grandes polarités, structurer le territoire autour de ses bourgs historiques et développer une logique de bassins de services</p>	<p>*Nombre de service développé dans chacun des trois bassins de vie ; *Nombre de commerce et de locaux en rez-de-chaussée occupé dans les centre-ville et centre-bourg *Nombre d'îlot « nature en ville » développé dans les centre-ville *Disposer d'un diagnostic sur la cohérence et la solidarités territoriales</p>
	<p>Développer une politique de l'habitat accessible, ambitieuse et volontariste</p>	<p>*Nombre de ménage accompagné par la PTRE d'ici 2024 (PCAET) *Démolition de 347 logements entre 2020 et 2025 *70 logements sociaux réalisés dans le cadre d'opération acquisition amélioration entre 2020 et 2025 *Disposer d'une étude sur les opportunités à mettre en place une foncière * OPAH-ru Amplepuis : 95 logements améliorés * OPAH-ru Tarare : 166 logements améliorés *OPAH-ru Thizy-Cours : 196 logements améliorés</p>
	<p>Faire de la mobilité un outil de solidarité et de maillage territorial</p>	<p>*Progression de 10% des pratiques de mobilité douce sur les mobilités quotidiennes *Renouvellement de 14% du parc en faveur de véhicules consommant moins de 3 l/100km (ou électrique ou hybride) *Part d'au moins 3% de véhicules électriques *Progression de la part des agro carburants de 7% des consommations à 8.55% avec développement de deux stations GNV</p>
	<p>Favoriser la réussite éducative</p>	<p>*Au moins 12 personnes inscrites au campus connecté de Tarare par année scolaire ; *Une antenne au Campus Connecté de Tarare développée sur le Nord du Territoire</p>
	<p>Développer le « bien vieillir »</p>	<p>Logement bénéficiant de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie par OPAH : Thizy/Cours : 38 logements PO / 4 logements PB Tarare : 20 logements PO / 5 logements PB Amplepuis : 24 logements PO</p>